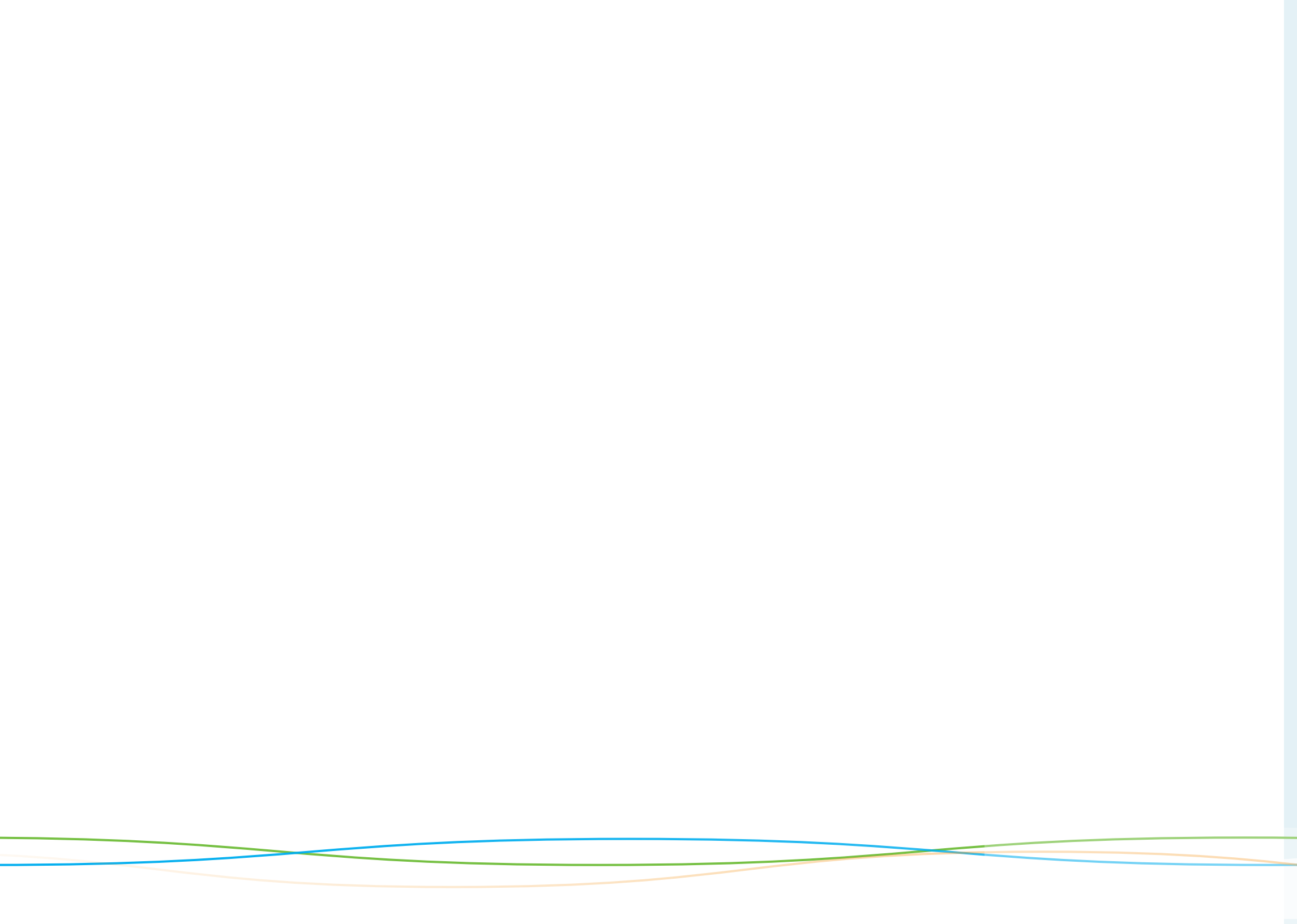


Partenariat de cours d'eau Syre

Programme d'actions:

2014 - 2017





Partenariat de cours d'eau Syre

Programme d'actions: 2014 - 2017



www.partenariatsyr.lu

natur&ëmwelt Fondation Hëllef fir d'Natur
5, route de Luxembourg
L-1899 Kockelscheuer
www.partenariatsyr.lu



Remerciements

Un partenariat de cours d'eau est une démarche participative ayant pour objectif une gestion intégrée des cours d'eau, du milieu rivulaire et des ressources en eau d'un bassin versant. Sans l'implication et l'engagement volontaires des acteurs, le projet est voué à l'échec.

Nous tenons donc à remercier chaleureusement tous les partenaires pour leur contribution à ce projet:

- les douze communes adhérentes au projet pour leur intervention financière mais aussi pour leur engagement et participation active au partenariat de cours d'eau ;
- le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région ainsi que l'Administration de la gestion de l'eau pour leur contribution financière et leur suivi technique et scientifique ;
- tous les membres du comité de rivière et des différents groupes de travail représentant les services des administrations, les administrations communales, les syndicats intercommunaux, les usagers des cours d'eau ainsi que les diverses associations pour leur disponibilité, leur compétence et leur collaboration permanente lors des nombreuses rencontres ;
- les personnes privées pour leur participation de près ou de loin au projet afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des cours d'eau de leur bassin versant.



Index

1. Le Partenariat de cours d'eau	6	3. Le programme d'actions	30
Définition.....	6	Thème 1 : Assainissement des eaux usées	31
Le partenariat de cours d'eau Syre.....	9	Thème 2 : Industrie et transport	36
Les différentes étapes	10	Thème 3 : Agriculture.....	38
Le comité de rivière.....	11	Thème 4 : Collectivités et ménages	42
2. Le bassin versant de la Syre	13	Thème 5 : Zones protégées	46
Carte d'identité	13	Thème 6 : Prélèvements, crues et étiage des cours d'eau.....	48
Territoire et hydrologie	13	Thème 7 : Pollutions historiques et accidentelles.....	50
Géologie et pédologie	16	Thème 8 : Hydromorphologie.....	52
Végétation	18	Thème 9 : Protection des espèces	56
Occupation du sol	19	Thème 10 : Sensibilisation et échange d'information	58
Situation de l'assainissement	26	4. Engagement des partenaires	64
Qualité des cours eaux	28	5. Liste des abréviations ou acronymes	68

1. Le Partenariat de cours d'eau

Définition

Depuis toujours, les fleuves et rivières ont influencé la vie de tous les êtres vivants. Ils ne sont pas seulement indispensables à beaucoup de plantes et d'animaux mais aussi à la plupart des activités humaines : l'agriculture, l'industrie, le tourisme, les loisirs mais aussi les usages domestiques.

Un « partenariat de cours d'eau » est une démarche similaire à celle connue en France et en Belgique sous le nom de « contrat de rivière ». C'est une démarche de participation citoyenne qui vise la restauration, la protection et la valorisation des ressources en eau du bassin en intégrant l'ensemble des caractéristiques propres à la rivière. Elle

rassemble tous les acteurs ayant un impact direct ou indirect sur la qualité de l'eau et du biotope, en vue d'identifier, par le dialogue, les problèmes et de trouver ensemble des solutions. Le dialogue doit se faire de manière consensuelle. Les acteurs prennent un engagement technique et/ou financier pour mettre en œuvre les solutions retenues.

Ses objectifs sont:

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions visant la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau et de son milieu de vie « rivière » ;
- l'information et la sensibilisation du grand public à la gestion intégrée et globale du cycle de l'eau ;
- la mise en œuvre de premières actions concrètes.



Ses règles de base :

- Un partenariat de cours d'eau est un outil participatif ouvert à tous.
- Toutes les mesures et actions sont des engagements volontaires.
- Toutes les décisions doivent être prises à l'unanimité par le comité de rivière.

Les partenariats de cours d'eau ont été introduits pour la première fois dans la législation luxembourgeoise par le biais de la loi sur l'eau de 2008 (article 55).

Art. 55. Partenariats de cours d'eau

(1) A l'initiative des communes, des syndicats de communes, des associations régulièrement constituées œuvrant dans le domaine de l'eau, le ministre est autorisé à conclure sous forme de conventions des partenariats de cours d'eau qui ont pour objet d'associer les acteurs du secteur de l'eau et le public en vue de les informer et de les sensibiliser à la gestion intégrée et globale du cycle de l'eau.

(2) Les conventions peuvent porter sur des missions d'information, de sensibilisation, de formation et de concertation. Elles peuvent également avoir pour objet des missions techniques ou des travaux concertés avec l'Administration de la gestion de l'eau. Les projets de convention sont communiqués aux autres ministres intéressés.

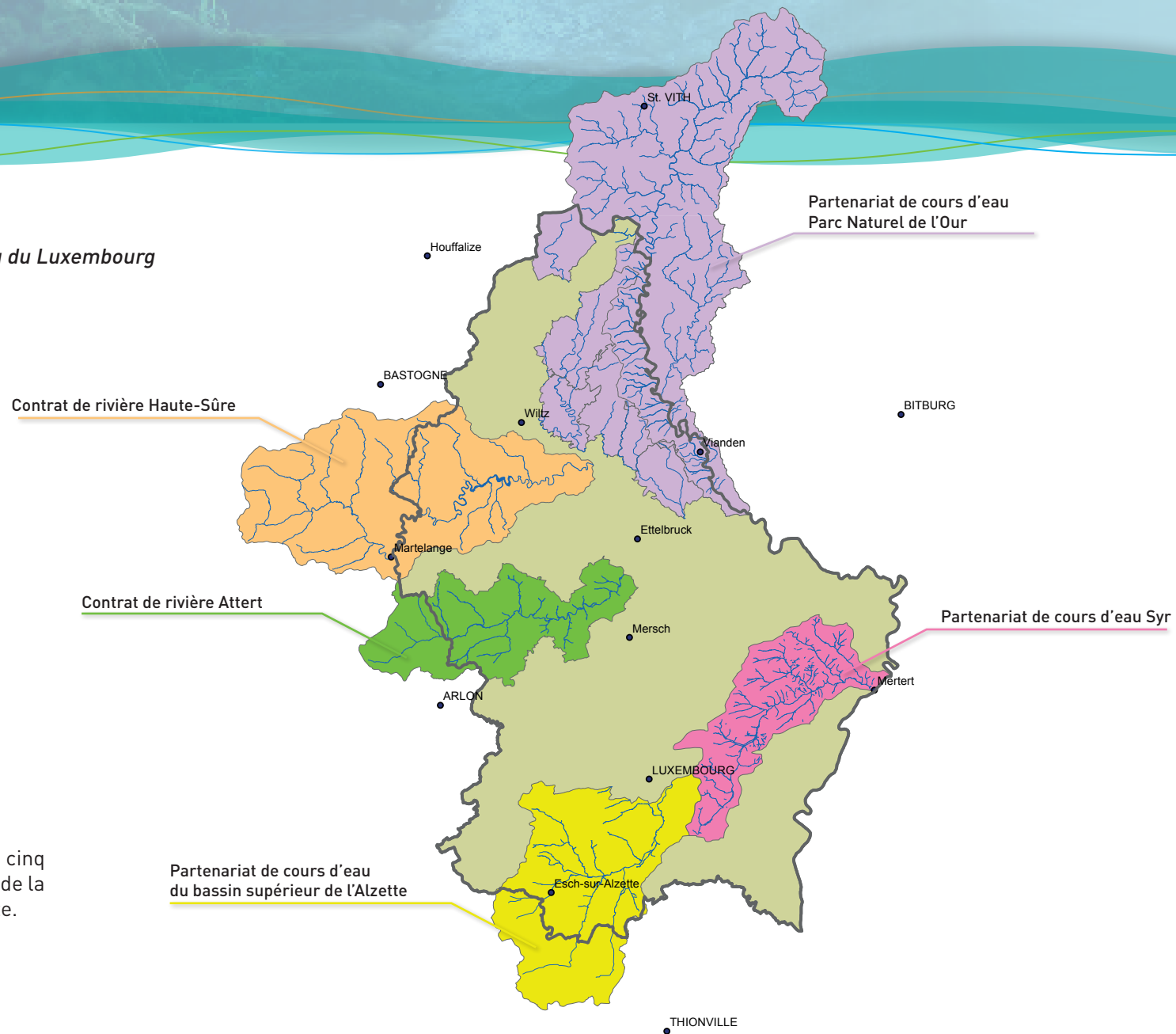
(3) Les missions retenues dans les conventions bénéficient d'un cofinancement de l'Etat.

Le taux de cofinancement est fixé à :

- 100% pour les missions techniques et les travaux concertés avec l'Administration de la gestion de l'eau;
- 50% pour les autres missions.

(4) Les acteurs qui sont à l'initiative du partenariat établissent un rapport d'activité annuel.

Carte 1 : Les partenariats de cours d'eau du Luxembourg



Actuellement, le Luxembourg dispose de cinq partenariats de cours d'eau, celui de l'Attert, de la Haute-Sûre, de l'Our, de la Syr et de l'Alzette.



Le partenariat de cours d'eau Syre

Le partenariat de cours d'eau Syre existe depuis fin 2011. Un comité de rivière a permis de déterminer les thèmes à traiter au cours du projet. Ces thèmes ont été abordés par différents groupes de travail afin d'élaborer un programme d'actions jusque fin 2013.

natur&ëmwelt Fondation Hëllef fir d'Natur est l'initiateur du projet et est chargée de sa coordination. Le financement du projet est assuré par douze communes du bassin versant de la Syre : les communes de Bech, Betzdorf, Biwer, Contern, Grevenmacher, Junglinster, Manternach, Mertert, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange, Weiler-la-Tour, et par le Ministère ayant la gestion de l'eau dans ses attributions.



Les différentes étapes

- **Inventaire des “points noirs”**

Afin d’avoir un aperçu complet des 234 km de cours d’eau du territoire, un inventaire des dégradations et pollutions (ou “Points Noirs”) a été dressé. Il met à disposition des gestionnaires un outil facilitant le choix des mesures concrètes à réaliser et permet d’élaborer la charte et le programme d’actions.

- **Charte – document d’orientation**

La charte est le document d’orientation du « partenariat de cours d’eau ». Elaborée sur la base des résultats collectés, elle reprend les objectifs du projet et les premières pistes d’actions. Ce document, établi par le comité de rivière, servira de base pour la mise en place du document définitif – le « contrat ».

Le comité de rivière est l’organe décisionnel du partenariat de cours d’eau. Il rassemble des représentants des communes, des administrations, des ministères, des associations... mais aussi d’autres usagers des cours d’eau.

- **Contrat - dossier final**

Le document final du partenariat de cours d’eau souvent appelé « contrat » précise les objectifs contenus dans la charte. Il renferme un programme d’actions complet avec les détails techniques et financiers nécessaires pour sa mise en œuvre. Pour l’élaboration de cette liste d’actions exhaustives, le comité de rivière a mis en place des groupes de travail en fonction des problématiques prioritaires. La signature de ce contrat par les acteurs est alors le point de départ pour la mise en œuvre des actions.



Le comité de rivière

Le comité de rivière rassemble des représentants :

des communes :

Administration communale de Bech
Administration communale de Betzdorf
Administration communale de Biver
Administration communale de Contern
Administration communale de Grevenmacher
Administration communale de Junglinster
Administration communale de Manternach
Administration communale de Mertert
Administration communale de Niederaanven
Administration communale de Sandweiler
Administration communale de Schuttrange
Administration communale de Weiler-la-Tour

des administrations :

Administration de la nature et des forêts
Administration des services techniques de l'agriculture
Administration de la gestion de l'eau

des syndicats :

Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'est (SIDEST)
Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIAS)
Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'ouest (SIDERO)
Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers, encombrants et assimilés en provenance des communes de la région de Grevenmacher, Remich et Echternach (SIGRE)

des représentants du monde agricole :

Chambre d'agriculture

du Groupe d'action locale

Bureau Leader

des représentants du monde de la pêche

Fédération luxembourgeoise des pêcheurs sportifs (FLPS)

des acteurs de la protection de la nature et de l'environnement

natur&ëmwelt a.sb.l.
natur&ëmwelt Fondation Hëllef fir d'Natur
SuperDrecksKëscht

des personnes privées



2. Le bassin versant de la Syre

Carte d'identité

La Syre :

- prend sa source dans la commune de Weiler-la-Tour à Syren
- affluent de la Moselle à Merttert
- longueur du parcours : 33 km

Le bassin versant de la Syre :

- superficie de 207 km²
- longueur totale des cours d'eau: 234 km
- environ 35.000 habitants (15 communes)
- limité au Sud par le bassin de la Gander, à l'Ouest par celui de l'Alzette, au Nord et au Nord-Ouest par celui de la Sûre.

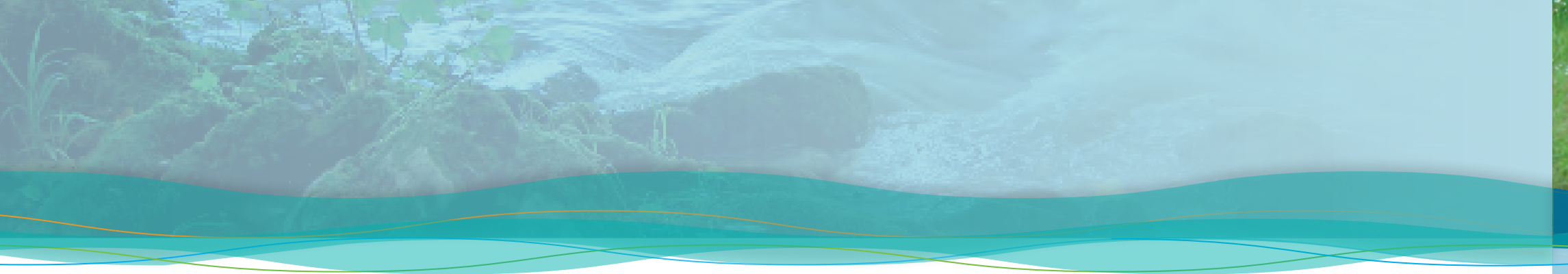
Territoire et hydrologie

La Syre prend sa source (située à 320 m) au sud-est de la ville de Luxembourg près du village de Syren, dans la commune de Weiler-la-Tour.

La partie en amont du bassin versant était à l'origine caractérisée par la Syre, petit cours d'eau serpentant à travers ses prairies et pâturages avoisinants. Ces surfaces ont été régulièrement exposées à des inondations. Sa nappe phréatique a été constamment élevée. C'était un cours d'eau à type alluvial.

Au fil du temps, la Syre a creusé de plus en plus profondément son lit. Les activités humaines comme la canalisation, la rectification et l'abaissement du lit ont influencé le cours naturel du fleuve. Elles ont entraîné une chute du niveau de l'eau. Par conséquent, les surfaces limitrophes se sont asséchées, ce qui a permis une meilleure exploitation agricole. La région est caractérisée par un paysage vallonné à caractère rural.





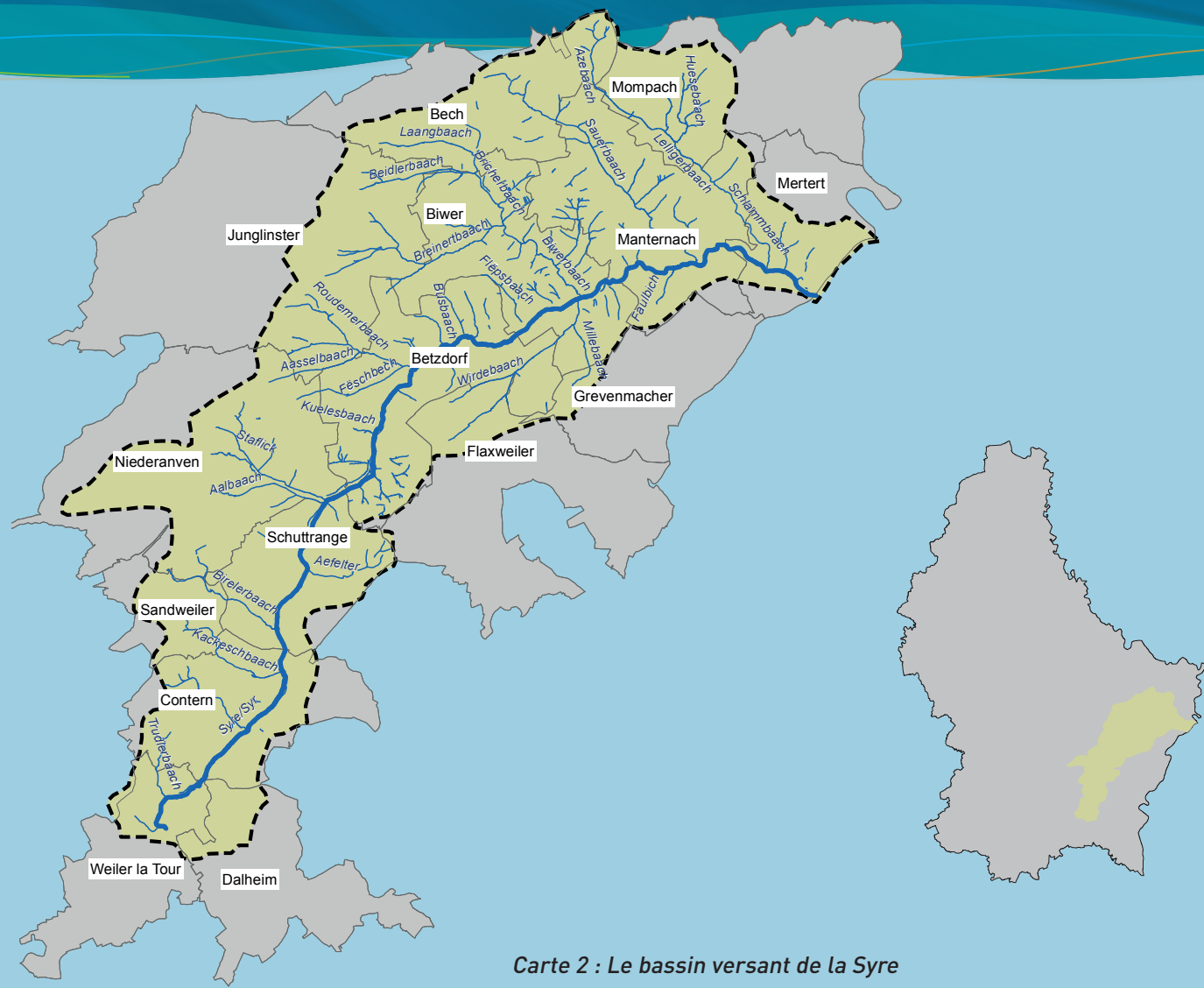
Cette partie du bassin est touchée par le développement de l'agglomération de la ville de Luxembourg et abrite une population assez importante. L'aéroport du Findel et la prison de Schrassig ont une influence non négligeable sur les cours d'eau du bassin.

Dans la partie en aval, près de Manternach, on trouve des versants escarpés et boisés descendant dans la vallée de la Moselle. Cette partie de la Syre est caractérisée par une meilleure qualité hydromorphologique. Les vestiges de quelques vieux moulins constituent des entraves à la migration des poissons. Les derniers mètres de la Syre sont caractérisés par un tronçon canalisé. Après un parcours de 30 à 35 kilomètres, le fleuve se jette dans la Moselle à hauteur de la ville de Mertert ; il fait ainsi partie du bassin versant du Rhin. Au Luxembourg, il constitue, après la Sûre, le second bassin d'alimentation de la Moselle.

La Syre et la plupart de ses affluents se distinguent par un profil inversé par rapport au schéma classique : les pentes les plus fortes sont dans la partie aval du bassin, donc près de l'embouchure.

Le flanc ouest du bassin est caractérisé par la présence de nombreuses sources fournissant au bassin l'essentiel de son alimentation. Ceci conduit à un déséquilibre géographique du bassin versant. Un grand nombre de sources est capté pour l'alimentation en eau potable.





Carte 2 : Le bassin versant de la Syre

Géologie et pédologie

Le sous-sol du bassin versant de la Syre est constitué de roches sédimentaires de l'âge triasique (Keuper, Muschelkalk) et jurassique (Lias).

De la source à la confluence, la Syre traverse d'abord les terrains du Lias. Dans la partie sud et sud-ouest du bassin versant, il est constitué par des marnes gris bleu et des bancs calcaires fossilifères intercalés. Ces marnes de Strassen (li3) ont une épaisseur d'une dizaine de mètres. Sous ces marnes se trouve une couche de 70 à 80 mètres d'épaisseur de grès jaunâtre à ciment calcaire. Ce grès de Luxembourg (li2) affleure principalement au sud-ouest et au nord-ouest du bassin et au niveau des sommets des deux buttes témoins, le « Krékelsbierg » (le Mont Créqui) et le « Widdebierg ». A la base du Lias apparaissent quelques mètres de marne sous forme de fins lambeaux, le long des versants de la vallée de la Syre.

La Syre traverse ensuite les terrains du Keuper. Ici le flanc de la vallée est constitué à sa base d'argiles feuilletées rouges du Keuper supérieur (le Rhétien ko). Dans la partie centrale du bassin versant affleurent principalement les marnes du Keuper moyen (km). Plus localement on trouve le grès à roseaux km2s (surtout bordure est et au nord-ouest du bassin) ainsi que les marnes du Keuper inférieur (ku).

A partir de Manternach, la Syre entre dans le domaine du Muschelkalk supérieur (mo).

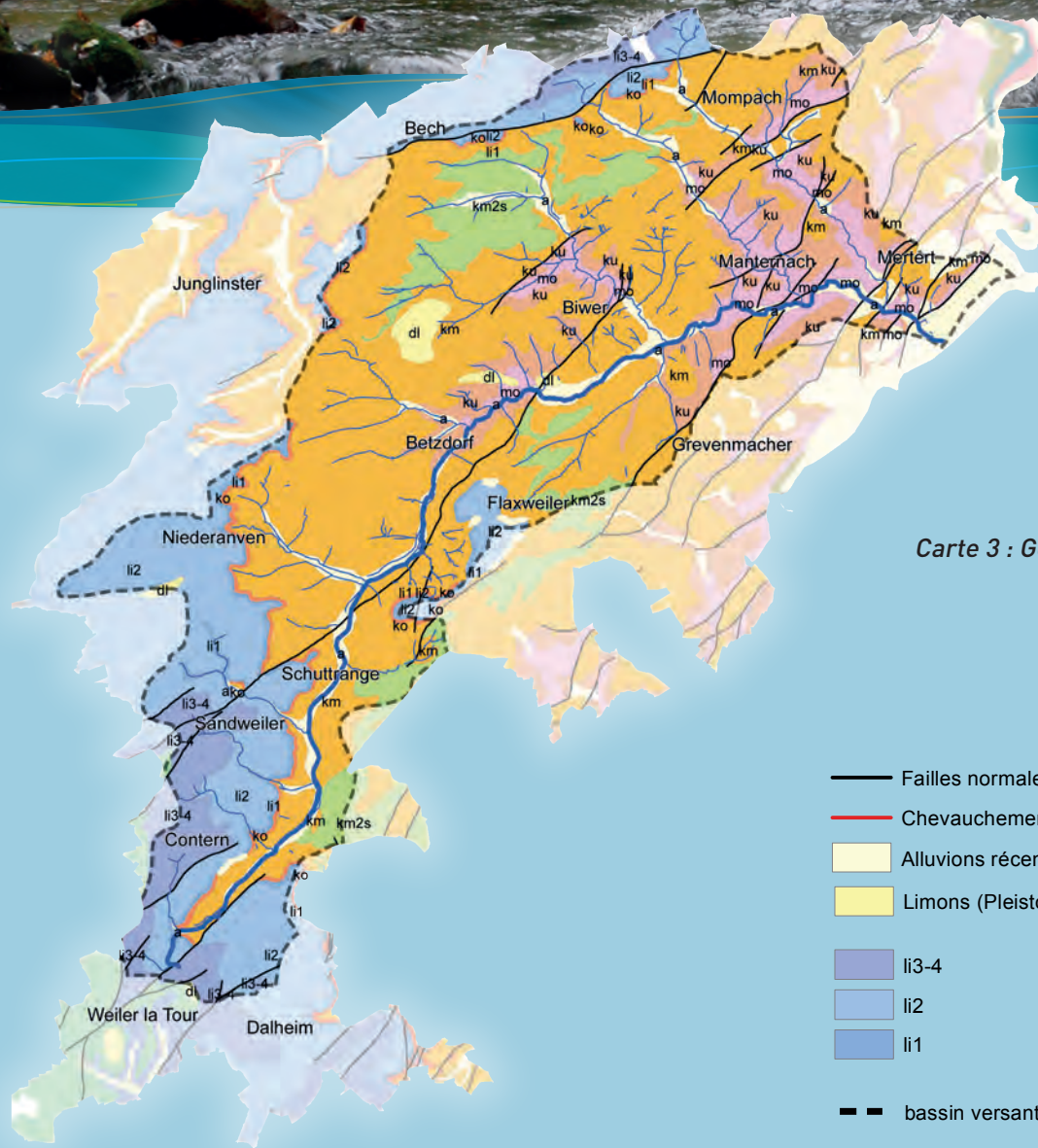
On observe également quelques dépôts plus récents du quaternaire de plus ou moins faibles étendues : limons, fonds alluviaux, nappes d'éboulis et terrasses fluviales en bordure de la vallée de la Moselle.

La géomorphologie et la pédologie du paysage traduisent fidèlement la géologie locale.

Les grès de Luxembourg constituent des roches dures, résistant bien à l'érosion. Le paysage est caractérisé par des reliefs marqués avec des vallées encaissées et des cours d'eau avec une pente forte. Les sols développés sur ces terrains sont des sols bruns lessivés qui se prêtent à la culture céréalière. Si le lessivage est plus prononcé, ces sols se caractérisent par une assez faible capacité de rétention d'eau. Ils ont alors une vocation forestière.

La zone d'affleurement des marnes présente un relief plus doux et vallonné, des vallées très larges et des sols argileux souvent assez lourds.

L'aire d'affleurement du Muschelkalk c'est-à-dire la partie aval du bassin est fortement diaclasée et traversée par de nombreuses failles. Ceci favorise le détachement de la roche en bloc et la formation de vallées plus resserrées aux pentes abruptes. Les sols typiques sont les sols bruns. Ils sont argilo-caillouteux, lourds et riches en éléments nutritifs.



Carte 3 : Géologie du bassin versant de la Syre

- | | | |
|-----|------------------------------|------|
| — | Failles normales ou inverses | ko |
| — | Chevauchements | km2s |
| ■ | Alluvions récentes | km |
| ■ | Limons (Pleistocène) | ku |
| ■ | li3-4 | mo |
| ■ | li2 | mm |
| ■ | li1 | mu |
| ■ | | so |
| --- | bassin versant de la Syre | |



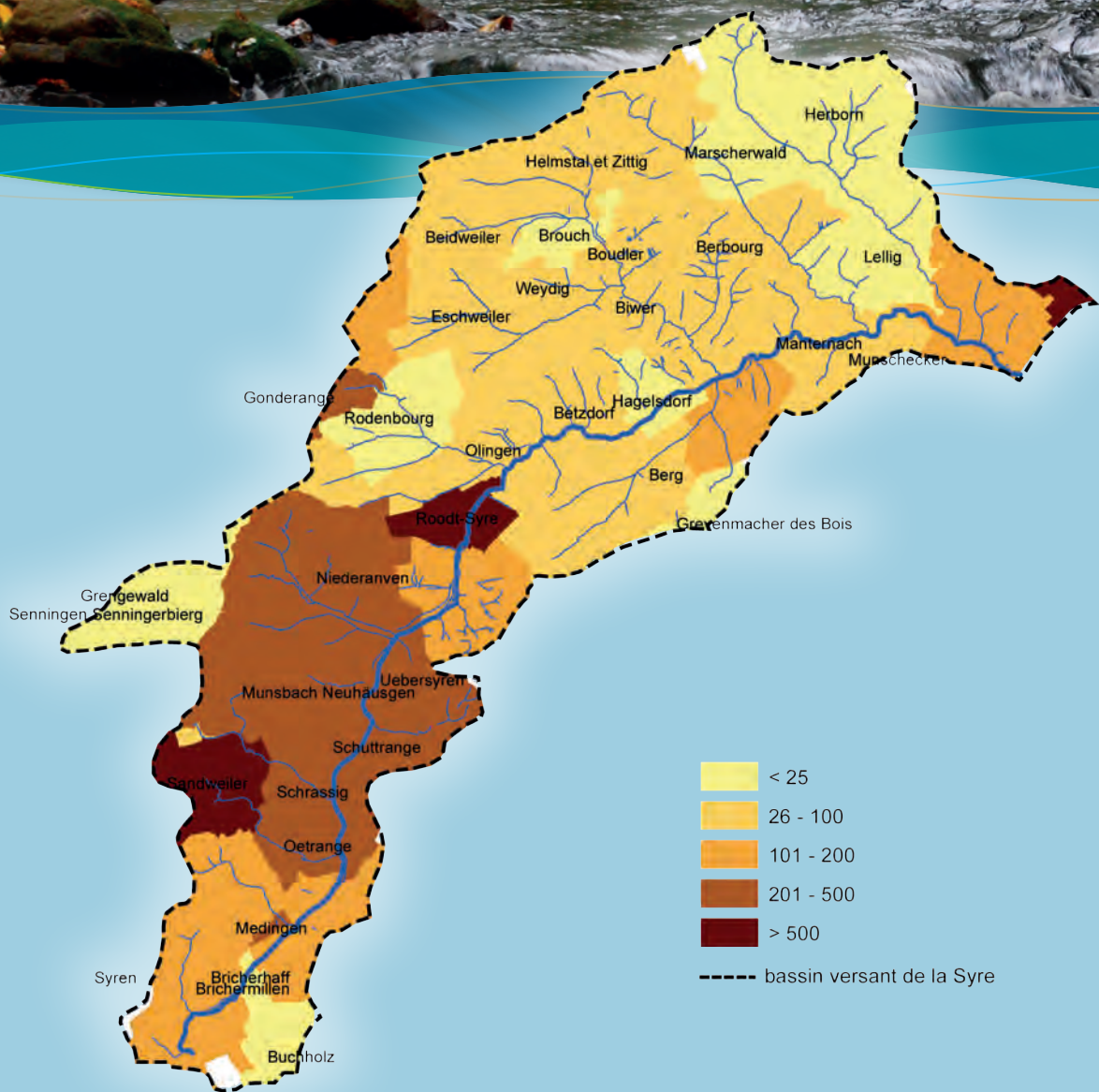
Végétation

La morphologie d'un cours d'eau comme la Syre (largueur, profondeur du lit,...) a souvent des influences non négligeables sur les caractéristiques de ses surfaces limitrophes. A l'origine, de sa source à Syren jusqu'à son embouchure à Mertert, la Syre a été un petit fleuve serpentant à travers ses prairies et pâturages avoisinants. Ces surfaces ont été caractérisées par des inondations périodiques et par une nappe phréatique quasi constamment élevée. Les plantes adaptées aux conditions extrêmes se sont établies dans les zones humides. A cette époque, les alentours de la Syre ont été caractérisés par des prairies humides comme par exemple des roselières. Ces biotopes ont abrité des espèces végétales et animales adaptées aux conditions existantes.

L'intensification de la production agricole et l'installation de systèmes de drainage dans la première moitié du 20^e siècle ont entraîné des changements profonds de la composition du couvert végétal. Les espèces spécifiques des milieux humides ont été remplacées par d'autres plus compétitives à croissance rapide. La diversité des prairies humides, dominées par les indicateurs d'humidité tels que le Populage des marais (*Caltha palustris*), la Molinie bleue (*Molinia caerulea*), la Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*), le Mors-du-Diable (*Succisia pratensis*) a fait place à la monotonie des graminées du pâturage intensif. A présent, seul aux endroits exploités de manière moins intensive, on peut encore trouver ces espèces peu fréquentes. Les milieux qui abritent ces espèces rares se limitent souvent aux bords des prairies et pâturages. Néanmoins, il existe encore quelques prairies humides typiques avec la

Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*), le Populage des marais (*Caltha palustris*), le Cirse faux épinard (*Cirsium oleraceum*), la Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*), la Reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*), ainsi que certaines espèces de carex.

Dans les secteurs trop humides pour l'exploitation agricole rentable subsistent des roselières.



Carte 4 : Occupation du sol - habitants/km²

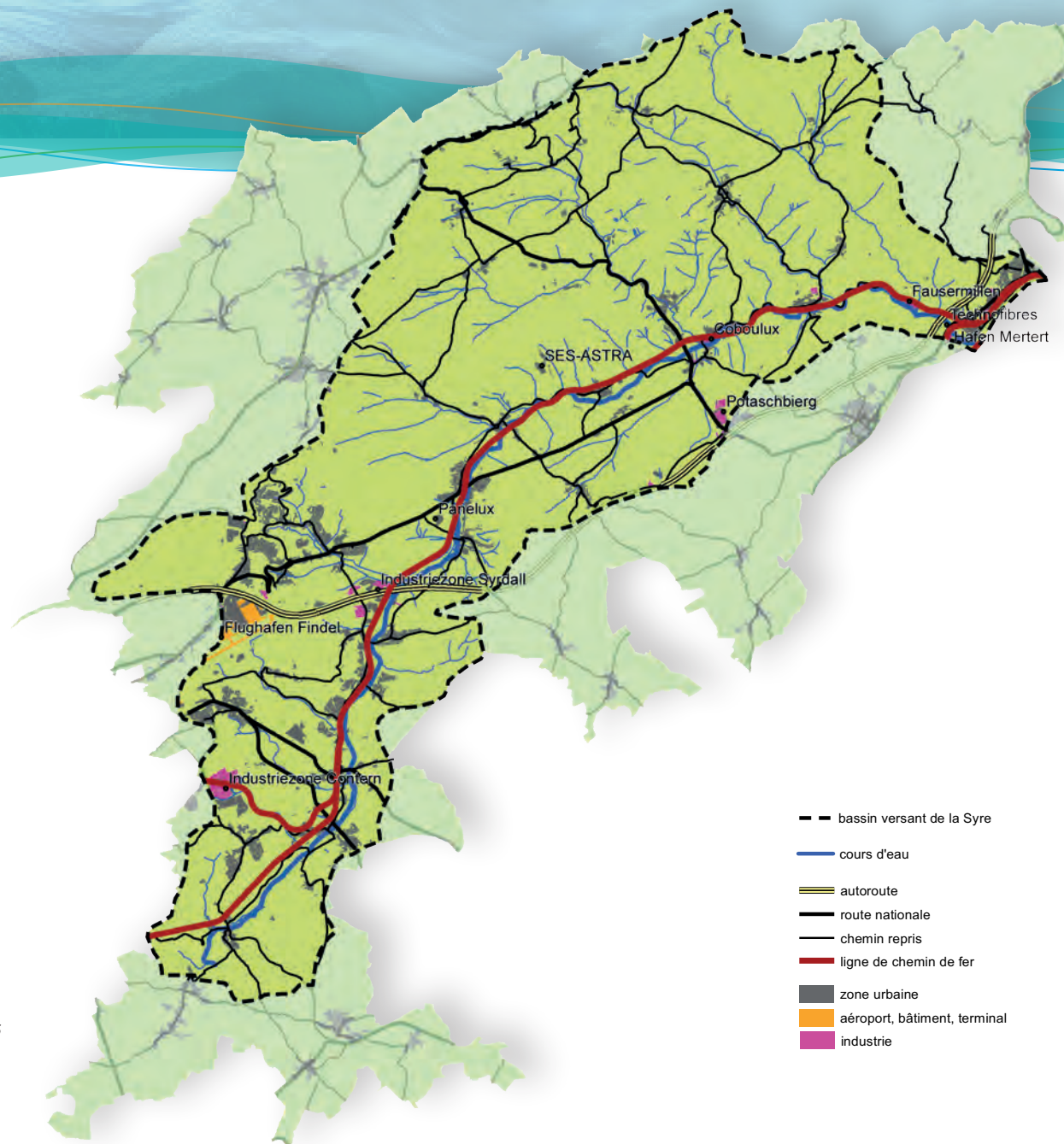
Occupation du sol

- Zones urbaines et industrielles

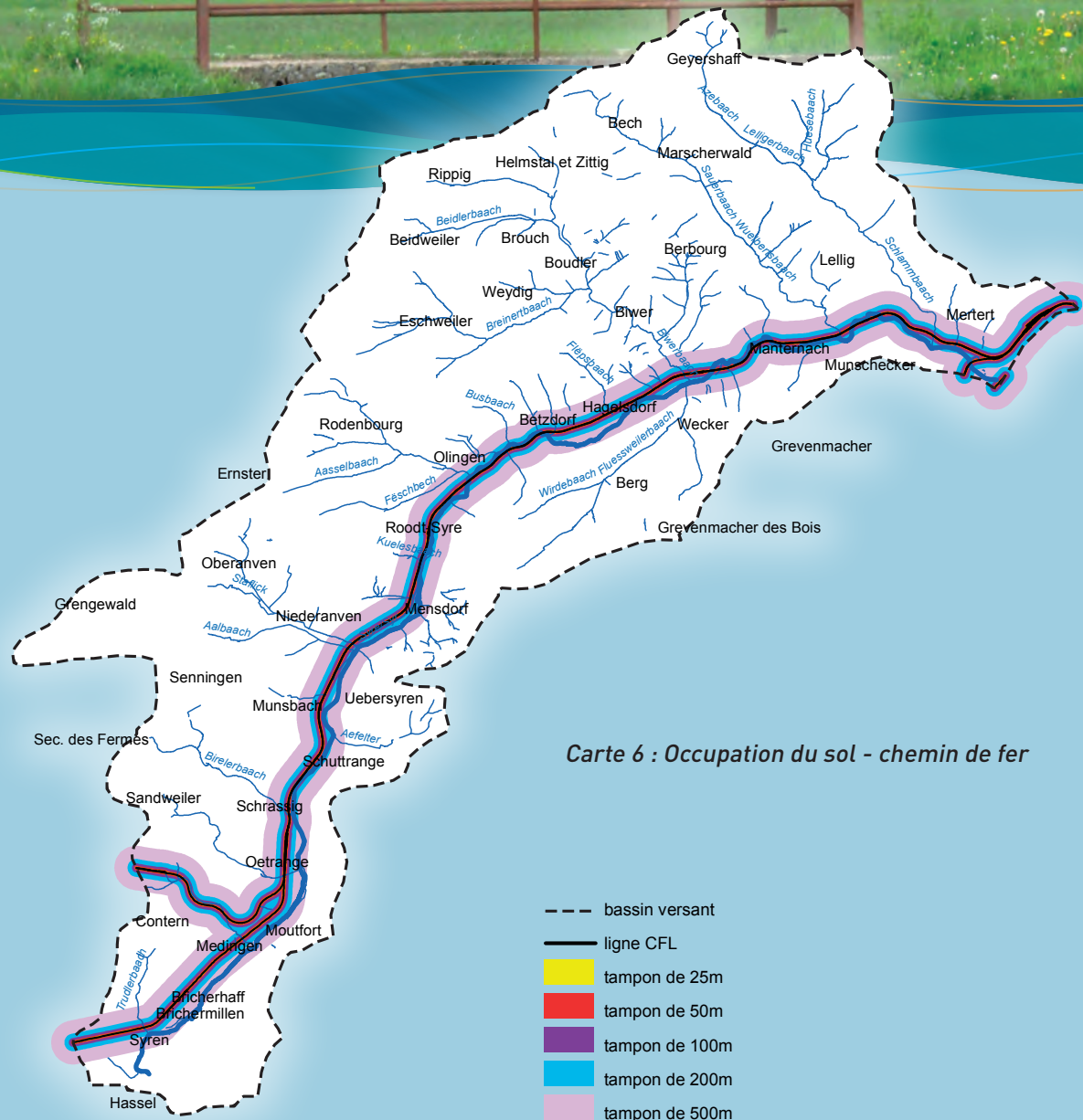
Après avoir parcouru pendant quelques kilomètres un paysage à caractère agricole, la Syre entre assez rapidement dans un environnement caractérisé par le développement de l'agglomération luxembourgeoise avec une densité d'occupation allant jusqu'à 600 habitants/km². A cause de leur proximité avec le Findel, le Kirchberg et la ville de Luxembourg, ces communes ont une densité d'occupation en augmentation continue. En aval de Roodt/Syre, la pression urbaine diminue de nouveau.

Nous trouvons sur ce territoire différentes infrastructures telles que l'aéroport du Findel, la prison de Schrassig et les zones industrielles. Elles ont des effets non négligeables sur les cours d'eau mais aussi sur la distribution et l'épuration des eaux des communes et demandent aux stations d'épuration une capacité en équivalent-habitant importante.

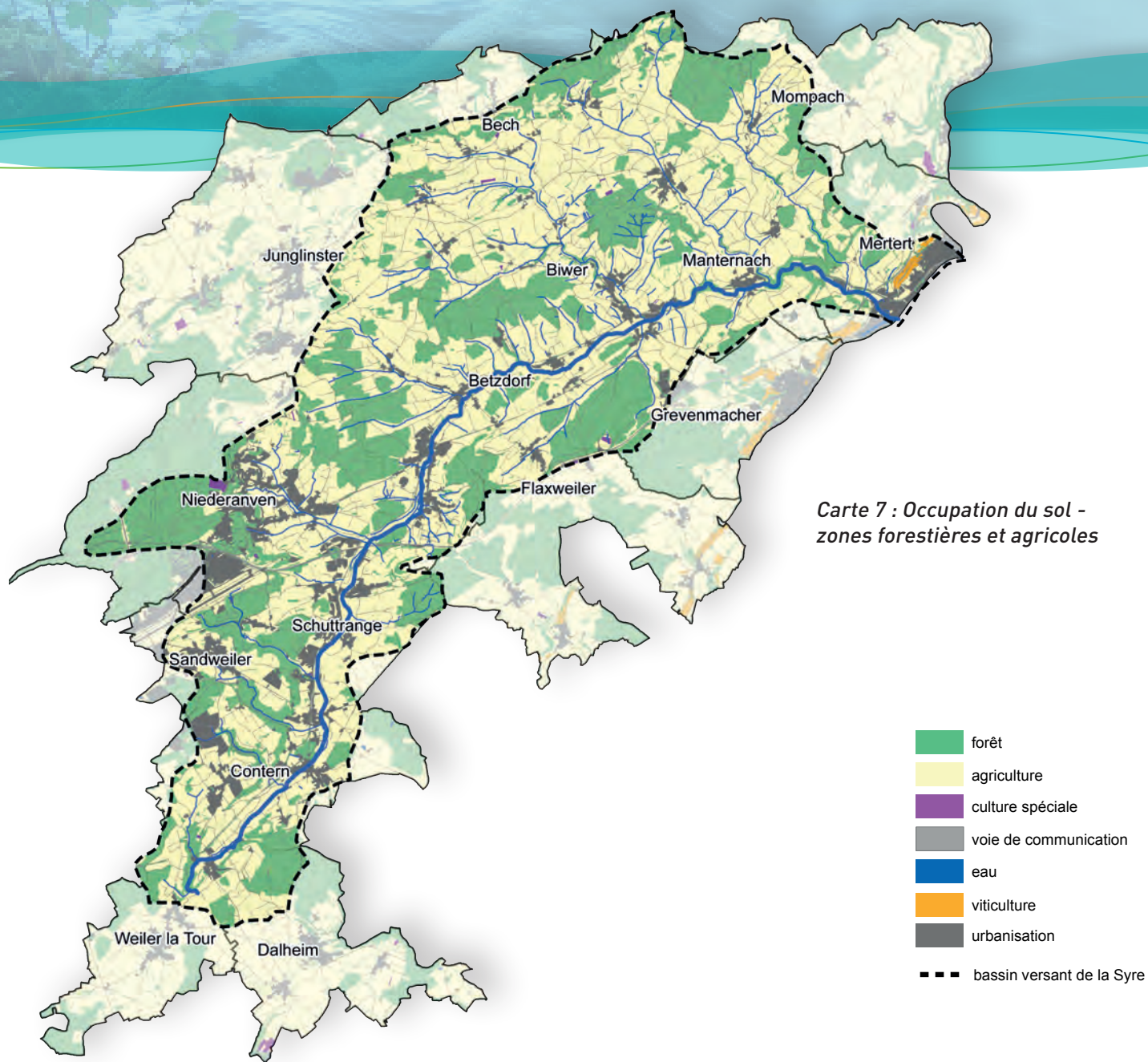
Le territoire est aussi traversé par plusieurs liaisons routières importantes dont l'autoroute A1 vers Trèves.



Carte 5 : Occupation du sol - les zones industrielles



L'intégrité de la Syre est longée par la ligne de chemin de fer. Celle-ci se situe à une distance de maximum 500 m du cours d'eau. Lors de sa construction, une partie du fleuve a été canalisée ce qui a fait disparaître une partie des zones humides.





- **Zones forestières et agricoles**

Environ un tiers de la surface du bassin est occupé par des forêts constituées prioritairement de feuillus. Une dizaine de massifs sont répartis sur le territoire dont quelques sites particulièrement intéressants comme par exemple la « Manternacher Fiels » avec un type de forêt assez rare, ou le « Gréngewald » avec ses sources d'eau potable.

L'agriculture occupe un peu plus de la moitié des surfaces du bassin. Il y a une prédominance des prairies et pâturages sur les terres de culture.



• Zones naturelles

Natura 2000 est un réseau communautaire de zones de protection de la nature créé en vertu de la directive «Habitats» de 1992. Ce réseau inclut également des zones désignées en vertu de la directive «Oiseaux» de 1979 et vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats les plus précieux et les plus menacés en Europe. Plusieurs sites Natura 2000 ont été définis dans le bassin de la Syre.

Natura 2000 - Habitats:

LU0001011 Vallée de l'Ernz Noire / Beaufort / Berdorf

LU0001016 Herborn - Bois de Herborn / Echternach - Haard

LU0001020 Pelouses calcaires de la région de Junglinster

LU0001021 Vallée de la Syre de Manternach à Fielsmillen

LU0001022 Grünewald

LU0001034 Carrière de dolomie Wasserbillig

LU0001045 Gonderange / Rodenbourg - Faascht

Natura 2000 - IBA Oiseaux

LU005 Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre

LU017 Région de Junglinster

LU018 Région de Mompach, Manternach, Bech et Osweiler

LU020 Région de Schuttrange, Canach, Lenningen et Gostingen

Réserves naturelles:

PS 07 Niederanven - Aarnesch (classé)

PS 08 Flaxweiler - Hierden (classé)

RD 28 Uebersyren - Krekelsbiert

RF 09 Mertert/Manternach - Manternacher Fiels (classé)

RF 16 Flaxweiler - Widdebiert

ZH 31 Beidweiler - Beidweilerbaach

ZH 32 Weydig - Auf der Laedenbaach

ZH 33 Bech/Berbourg - Sauerbaach

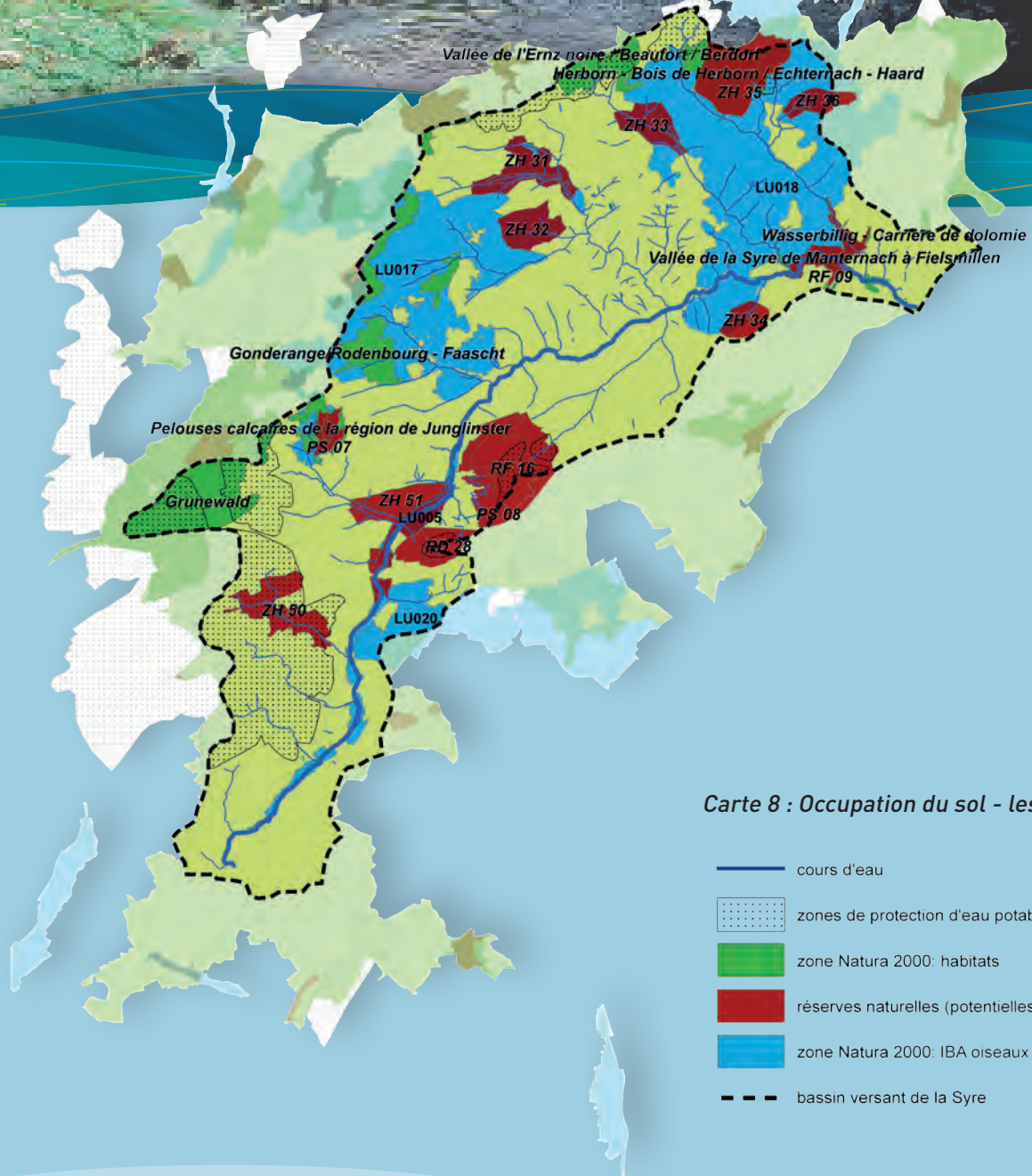
ZH 34 Wecker/Manternach - Faulbich

ZH 35 Herborn - Bois de Herborn







ZH 36 Mompach/Herborn - Reier

ZH 50 Sandweiler, Schuttrange, Niederanven - Birelergronn (classé)

ZH 51 Uebersyren - Schlammwiss



Carte 8 : Occupation du sol - les zones de protection

-  cours d'eau
-  zones de protection d'eau potable
-  zone Natura 2000: habitats
-  réserves naturelles (potentielles et réalisées)
-  zone Natura 2000: IBA oiseaux
-  bassin versant de la Syre



Situation de l'assainissement

La majorité des eaux usées de la partie amont du bassin versant de la Syre sont traitées par la station d'épuration d'Uebersyren. Cette station connaît une surcharge pendant les mois d'hiver. Cette surcharge saisonnière est due en partie aux produits dégivrants en provenance de l'aéroport de Luxembourg.

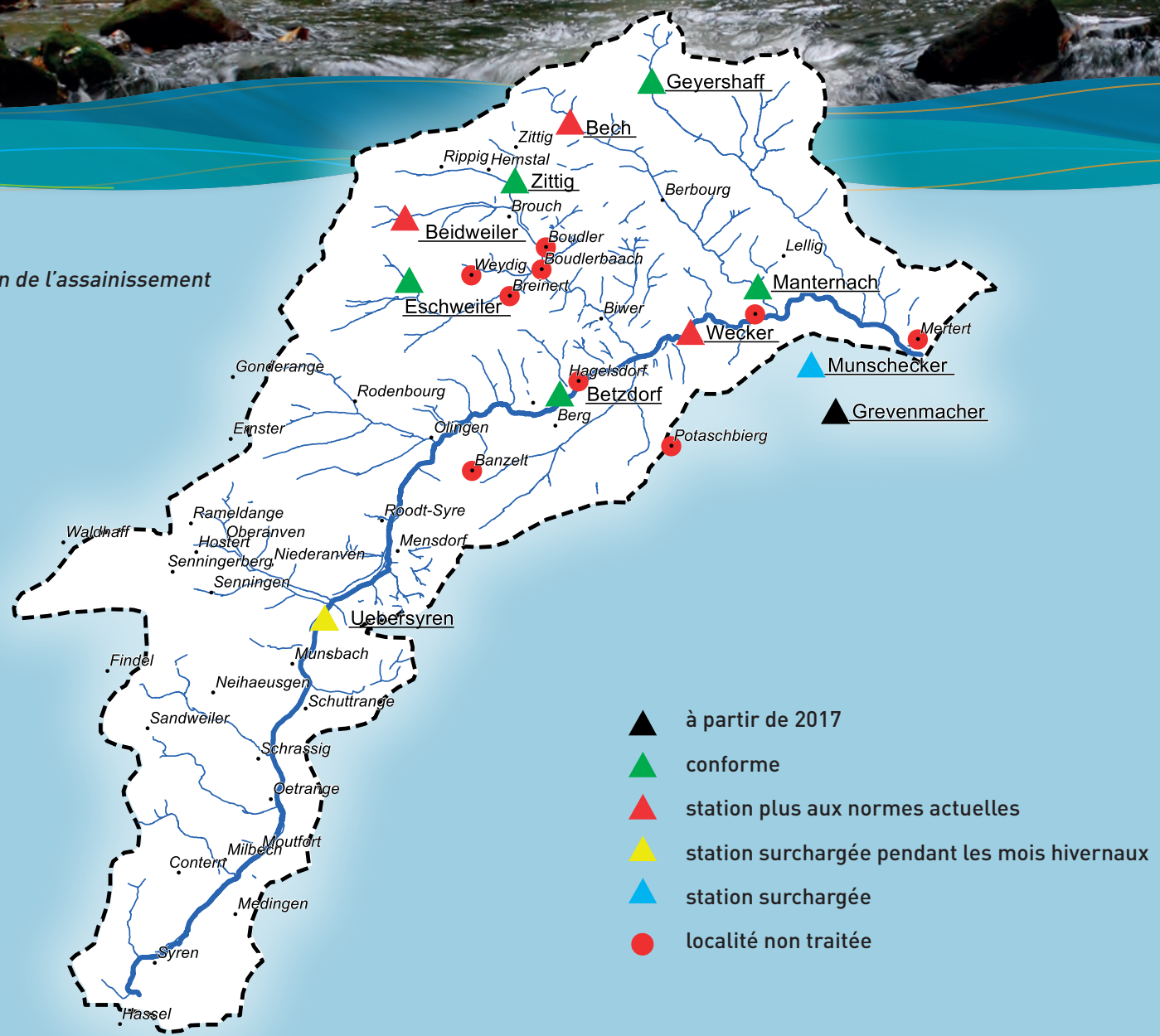
De plus, une vingtaine de déversoirs sont sous-dimensionnés et doivent être équipés d'un bassin de rétention.

La situation de l'assainissement s'est fortement améliorée grâce à la construction de la station d'épuration de Betzdorf en 2009.

Dans la partie aval, plusieurs localités ne sont pas ou sont seulement partiellement raccordées à une station d'épuration. Certaines stations n'assurent plus l'épuration correcte des eaux usées. Conscient du problème, toute une série de mesures va être mise en place pour améliorer la situation (voir programme d'actions ci-joint).



Carte 9 : Situation de l'assainissement



© origine cadastre: droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg – copie et reproduction interdites



Qualité des cours d'eau

Selon la directive cadre sur l'eau, la qualité des eaux de surface est considérée sous l'aspect de leur état écologique et de leur état chimique.

Pour définir l'état écologique d'une eau de surface, plusieurs paramètres physico-chimiques et quelques paramètres biologiques sont analysés. Pour l'état chimique d'une masse d'eau, les substances chimiques "prioritaires" et "dangereuses prioritaires", dont la liste est établie et actualisée au niveau européen, ainsi que les polluants d'importance nationale et régionale, sont analysés.

L'objectif de la directive-cadre européenne sur l'eau est le bon état des eaux de surface et des eaux souterraines. Pour atteindre cet objectif, il faut donc une bonne qualité écologique et chimique des eaux .

La carte 10 présente l'état global des cours d'eau du bassin versant de la Syre (situation du 5 novembre 2009).



Carte 10 : Qualité des cours d'eau





3. Le programme d'actions

Lors de la première réunion du comité de rivière, quatre grands groupes de travail ont été retenus :

1. Qualité de l'eau
2. Agriculture
3. Ecosystèmes aquatiques
4. Information et Sensibilisation

Au cours de l'année 2012, le comité de rivière ainsi que les quatre groupes de travail différents ont élaboré la charte - document d'orientation pour la mise en place du programme de mesures. Cette charte définit dans dix domaines (ou thèmes) les objectifs à suivre.

Le programme de mesures complet renferme les détails techniques et financiers nécessaires pour sa mise en oeuvre.



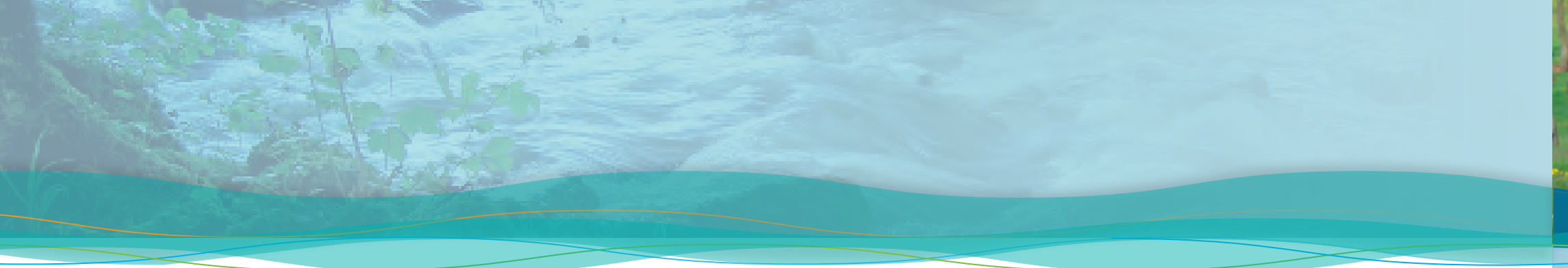
Thème 1

Assainissement des eaux usées

L'assainissement des eaux usées du bassin versant de la Syre joue un rôle important.

La partie en amont du bassin est caractérisée par le développement de l'agglomération luxembourgeoise et une densité d'occupation en augmentation continue. Cette pression urbaine a des effets non négligeables sur les réseaux d'assainissement et de canalisation des eaux usées. La majorité de ces eaux usées sont traitées par la station d'épuration d'Uebersyren. Cette station connaît une surcharge pendant les mois d'hiver due en partie aux produits dégivrants en provenance de l'aéroport de Luxembourg.





Plusieurs stations d'épuration ne correspondent plus à l'état de la technique, certaines localités ne sont même pas raccordées à une station d'épuration. La mauvaise qualité de l'eau reflète en partie cette situation.

La situation s'améliorera nettement dans les prochaines années, grâce à la construction de nouvelles stations d'épuration, la modernisation des stations existantes, le raccord de certaines localités et l'ajout de bassins de rétention.

Lignes directrices

Sous thème 1.1 : amélioration de l'épuration des eaux résiduaires urbaines

Sous thème 1.2 : accélération de la construction de nouvelles stations d'épuration et du raccordement des réseaux collecteurs aux stations existantes

Sous thème 1.3 : réduction des rejets non épurés, traitement adéquat des eaux usées de toutes les localités

Sous thème 1.4 : identification et solution de la problématique des déversoirs

Sous thème 1.5 : lutte contre les décharges sauvages

Sous thème 1.6 : information sur l'assainissement des eaux usées



1. Assainissement des eaux usées

	Sous-Thème	Intitulé	Description de l'action	But de l'action	Maître d'œuvre	Partenaires	Date de finalisation	Estimation des coûts	Financement envisageable
1	1.1 Amélioration de l'épuration des eaux résiduaires urbaines	Station d'épuration de Beidweiler	La station d'épuration de Beidweiler est une station d'épuration mécanique. Elle ne correspond plus à l'état de la technique. Une partie des eaux usées court-circuite la station d'épuration. Deux solutions: soit construction d'une nouvelle station d'épuration, soit raccord à la station de Eschweiler.	Améliorer l'épuration des eaux usées de Beidweiler.	SIDERO / commune	Commune de Junglinster	2015-2017	Dépend de la solution retenue	MDDI, commune de Junglinster
2		Station d'épuration de Wecker	La station d'épuration de Wecker n'assure plus l'épuration correcte des eaux usées.	Optimisation et rénovation de la station existante.	SIDEST / commune	Commune de Biwer	2014 - 2017	7,6 Mio ,- €	MDDI, SIDEST
3		Station d'épuration de Uebersyren	La station d'épuration de Uebersyren est surchargée pendant les mois hivernales.	Travaux d'extension et de modernisation de la station d'épuration de Uebersyren.	SIDEST / Etat	Communes de Schuttrange, Sandweiler, Contern, Niederaanven, Weiler-la-Tour (Syren)	2014 - 2017	65 Mio ,- €	MDDI, SIDEST
4	1.2 Accélération de la construction de nouvelles stations d'épuration et du raccordement des réseaux collecteurs aux stations existantes	Station d'épuration de Münschecker	La station d'épuration de Münschecker est surchargée.	Remplacement de la station existante par une nouvelle station.	Commune de Manternach	/	2015 - 2016	Pas encore connue	MDDI, commune de Manternach

1. Assainissement des eaux usées

	Sous-Thème	Intitulé	Description de l'action	But de l'action	Maître d'œuvre	Partenaires	Date de finalisation	Estimation des coûts	Financement envisageable
5		Epuration des eaux usées de Boudler et de Boudlerbaach	Les eaux usées de Boudler et de Boudlerbaach ne sont pas traitées: une grande partie des eaux usées de ces localités est retenue par des fosses septiques. Seule une quinzaine de ménages déverse ses eaux usées directement dans le cours d'eau.	Construction d'une station d'épuration à Boudlerbaach.	SIDEST / commune de Biwer	Commune de Biwer	2017 - 2020	5,2 Mio,- €	MDDI, SIDEST, commune
6		Station d'épuration de Bech	La station d'épuration de Bech ne correspond plus à l'état de la technique.	Construction d'une nouvelle station d'épuration.	SIDEST / commune de Bech	Commune de Bech	2014 - 2016	4 Mio,- €	MDDI, SIDEST, commune
7		Epuration des eaux usées de Berg	Les eaux usées de Berg ne sont pas encore raccordées à la station d'épuration de Betzdorf. Raccordement en 2013.	Raccord des eaux usées à la station d'épuration de Betzdorf.	SIDEST / commune de Betzdorf	Commune de Betzdorf	2013	Action terminée	commune
8		Epuration des eaux usées de Mertert	Construction d'une station d'épuration à Grevenmacher.	Station d'épuration à Grevenmacher (2016).	SIDEST / Etat	Communes de Grevenmacher, Lenningen, Mertert, Stadtbredimus et Wormeldange	2013 - 2016	101 Mio,- €	MDDI, SIDEST, commune
9	1.3 Réduction des rejets non épurés; traitement adéquat des eaux usées de toutes les localités	Epuration des eaux usées de Banzelt	Les eaux usées de Banzelt ne sont pas traitées. Trouver une solution.	Amélioration de l'épuration des eaux usées de Banzelt.	SIDEST / commune de Betzdorf	Commune de Betzdorf	2014	0,9 Mio,- €	MDDI, SIDEST, commune
10		Epuration des eaux usées de Breinert, Brouch et de Weydig	Les eaux usées de Breinert et Weydig ne sont pas raccordées à une station d'épuration.	Raccordement à la future station d'épuration de la Boudlerbaach.	SIDEST / Etat	Commune de Biwer	2017 - 2020	Pas encore connue	MDDI, SIDEST, commune
11		Epuration des eaux usées de Hagelsdorf	Les eaux usées de Hagelsdorf ne sont pas raccordées à une station d'épuration.	Raccordement des eaux usées de Hagelsdorf.	SIDEST / Etat	Commune de Biwer	Lors des travaux d'entretien de la rue	0,6 Mio,- €	MDDI, commune de Betzdorf, SIDEST

1. Assainissement des eaux usées

	Sous-Thème	Intitulé	Description de l'action	But de l'action	Maître d'œuvre	Partenaires	Date de finalisation	Estimation des coûts	Financement envisageable
12		Epuration des eaux usées de Manternach	Les eaux usées de Manternach ne sont pas raccordées à une station d'épuration.	Raccordement des eaux usées à la station d'épuration de Manternach.	Commune de Manternach	/	2013	4,12 Mio,- €	MDDI, commune de Manternach
13	1.4 Identification et solution de la problématique des déversoirs	Déversoir Kakeschbaach	Redimensionner le déversoir Kakeschbaach: ajout d'un bassin de rétention. Ces bassins permettent de retenir les eaux encore trop polluées pour être déversées dans les cours d'eau. Problématique supplémentaire pour la Kakeschbaach: construction dans une zone de déversement d'une source d'eau potable.	Assurer qu'un maximum de la pollution soit pris en charge par la station d'épuration.	SIDEST / commune	Commune de Sandweiler	2013 - 2015	4 Mio,- €	MDDI, SIDEST, commune
14		Déversoir Trudlerbaach (entre Contern et Syren)	Ajout d'un bassin de rétention.	Assurer qu'un maximum de la pollution soit pris en charge par la station d'épuration.	SIDEST / commune	Commune de Weiler-la-Tour		1,3 Mio,- €	MDDI, SIDEST, commune
15		Une vingtaine de déversoirs	Une vingtaine de déversoirs doivent être équipés d'un bassin de rétention.	Assurer qu'un maximum de la pollution soit pris en charge par la station d'épuration.	SIDEST / communes	Communes de Contern, Niederaanven, Sandweiler et Schuttrange		14,6 Mio,- €	MDDI, SIDEST, communes
16	1.5 Lutte contre les décharges sauvages	Vieilles décharges et pollutions potentielles	Le bureau d'études EFOR a réalisé un cadastre des déchets et des sites potentiellement pollués pour l'Administration de l'Environnement.	Etude des résultats; déterminer leurs impacts potentiels sur les cours d'eau.	Partenariat de cours d'eau Syr	MDDI	2014 - 2015	2.000,- €	Partenariat de cours d'eau Syr
17	1.6 Information sur l'assainissement des eaux usées	Carte de la situation de l'assainissement des eaux usées	Illustration de la situation de l'assainissement des eaux usées dans les communes du bassin versant de la Syre.	Information sur l'état d'assainissement des différentes communes.	Partenariat de cours d'eau Syr	SIDEST, SIDERO	2013-2014	500 - 600,- €	Partenariat de cours d'eau Syr

Thème 2

Industrie et transport

Dans le bassin versant de la Syre, nous trouvons différentes infrastructures telles que l'aéroport de Luxembourg, la prison de Schrassig, la ligne de chemin de fer Luxembourg-Trèves, plusieurs liaisons routières importantes et toute une série de zones industrielles. Celles-ci ont des effets non négligeables sur les cours d'eau mais aussi sur les eaux usées du bassin versant.

Les produits herbicides, fongicides et/ou pesticides utilisés sur les terrains industriels ou par les CFL mais aussi les produits dégivrants en provenance de l'aéroport font partie des problèmes rencontrés. Afin de réduire leurs impacts sur la qualité de l'eau du bassin, quatre actions ont été retenues.

Lignes directrices

Sous thème 2.1 : amélioration de l'épuration des eaux usées d'origine industrielle

Sous thème 2.2 : réduction de l'utilisation de produits herbicides, fongicides et/ou pesticides sur les terrains industriels

Sous thème 2.3 : réduction de l'apport de produits dégivrants en provenance de l'aéroport de Luxembourg

Sous thème 2.4 : réduction de la quantité et de la toxicité des herbicides utilisés par les CFL



2. Industrie et transport

	Sous-Thème	Intitulé	Description de l'action	But de l'action	Maître d'œuvre	Partenaires	Date de finalisation	Estimation des coûts	Financement envisageable
18	2.1 Amélioration de l'épuration des eaux usées d'origine industrielle	Profils longitudinaux des cours d'eau	Interprétation des profils longitudinaux des cours d'eau afin de retracer les principales sources de pollutions.	Déterminer les sources de pollution.	CRP Henri Tudor	Partenariat de cours d'eau Syr	À partir de 2014		MDDI, Partenariat de cours d'eau
19	2.2 Réduction de l'utilisation de produits herbicides, fongicides et/ou pesticides sur les terrains industriels	Utilisation de biocides dans les zones industrielles	Déterminer la nature et la qualité des herbicides utilisés dans les zones industrielles. Sensibilisation!!!	Diminuer l'utilisation de biocides dans les zones industrielles.	Partenariat de cours d'eau Syr	Communes, syndicats, firmes	2013 - 2014	3.000,- €	Partenariat de cours d'eau Syr
20	2.3 Réduction de l'apport de produits dégivrants en provenance de l'aéroport de Luxembourg	L'impact de l'aéroport Findel	Utilisation du produit dégivrant le plus écologique possible et dégivrage des avions à un seul endroit.	Réduire les impacts des produits dégivrants sur nos cours d'eau.	Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.	SIDEST, MDDI, Partenariat de cours d'eau	En continu	Dépend des mesures réalisées	SIDEST, MDDI, Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.
21	2.4 Réduction de la quantité et de la toxicité des herbicides utilisés par les CFL	Les herbicides utilisés par les CFL	Déterminer la nature et la quantité des herbicides utilisés par les CFL afin d'évaluer leurs impacts sur la Syre. Peut-on diminuer leurs impacts sur la qualité des eaux sans affecter négativement la sécurité et sans augmenter démesurément des coûts?	Diminution des herbicides utilisés par les CFL.	Partenariat de cours d'eau Syr	Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois	En continu	1.500,- €/an	Partenariat de cours d'eau Syr

Thème 3

Agriculture

L'agriculture est un secteur qui a une grande influence sur la qualité des cours d'eau. Il faut rester attentif à son impact sur nos rivières.

La lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole est un défi majeur pour les ressources en eau. Les principaux problèmes sont la contamination des eaux par les nutriments (nitrates, phosphates) et les produits phytosanitaires. Une autre problématique rencontrée est la sédimentation accrue.

Les mesures agro-environnementales pour tenter de protéger les ressources en eau, appelant à modifier les pratiques culturales, encourageant la conversion à l'agriculture biologique, la remise en herbe, les cultures intermédiaires, les pièges à nitrates, etc. sont des mesures pouvant diminuer la pollution diffuse.

Un accès limité du bétail au cours d'eau peut éviter leur impact négatif sur les cours d'eau.

Lignes directrices

Sous thème 3.1 : réduction de l'apport de nutriments dans les eaux de surface et les eaux souterraines

Sous thème 3.2 : réduction de l'apport de sédiments dans les cours d'eau

Sous thème 3.3 : réduction de l'utilisation de pesticides

Sous thème 3.4 : identification des sources de pollution diffuses en vue de leur élimination

Sous thème 3.5 : soutien des mesures agro-environnementales susceptibles de contribuer à atteindre les objectifs de la Charte

Sous thème 3.6 : recours intensifié à des contrats de biodiversité

Sous thème 3.7 : intensification de l'échange des points de vue avec les agriculteurs

Sous thème 3.8 : promotion de l'agriculture biologique



3. Agriculture

	Sous-Thème	Intitulé	Description de l'action	But de l'action	Maître d'œuvre	Partenaires	Date de finalisation	Estimation des coûts	Financement envisageable
22	3.1 Réduction de l'apport de nutriments dans les eaux de surface et les eaux souterraines	Les cordons rivulaires	Diminuer l'apport de nutriments dans les cours d'eau en aménageant des cordons rivulaires le long des cours d'eau.	Favoriser la mise en place de cordons rivulaires.	Partenariat de cours d'eau Syr	chambre d'agriculture, ASTA (serv. Agri-environnement)	En continu	2.500,- €/projet	subside ASTA, privés, Partenariat de cours d'eau Syr
23		Zone tampon: près d'Olingen	Mise en place d'un cordon rivulaire le long d'un champ près d'Olingen. Objectif: retenir l'apport de fertilisants dans le cours d'eau.	Retenir les fertilisants, éviter leur ruissellement dans le cours d'eau.	Partenariat de cours d'eau Syr	Chambre d'agriculture, ASTA (serv. Agri-environnement)	2013 - 2014	2.500,- €	subside ASTA, Partenariat de cours d'eau Syr
24	3.2 Réduction de l'apport de sédiments dans les cours d'eau	L'apport de sédiments dans la Syr	La Syr est un cours d'eau transportant une grande quantité de terre sous forme de sédiments. Elle est soumise en maints endroits à des problèmes d'érosion en profondeur.	Détermination de l'origine des sédiments.	Communes, syndicats	natur&emwelt, Partenariat de cours d'eau Syr	2014 - 2015		Partenariat de cours d'eau Syr
25		Mise en place de zones de rétention	Retenir les sédiments des cours d'eau afin de lutter contre l'érosion du sol et de prévenir la dégradation de la qualité de l'eau.	Rétention des sédiments.	Partenariat de cours d'eau Syr	AGE	2015 - 2016	1.500,- €/action	Fonds de l'eau
26		Accès limité du bétail à l'eau	L'accès du bétail aux cours d'eau a des effets directs et indirects sur la qualité de l'eau. Afin d'éviter cet impact négatif sur la qualité de l'eau, nous allons, grâce à l'installation de clôtures, d'abreuvoirs et de passages à bétails, sortir le bétail de nos cours d'eau. Une à plusieurs mesures concrètes sont prévues par an.	Eviter le piétinement des berges par le bétail.	Communes, syndicats, propriétaires	Partenariat de cours d'eau Syr, ASTA (serv. régional)	En continu	5.000-10.000,- €/an	Fonds de l'eau, ASTA

3. Agriculture

	Sous-Thème	Intitulé	Description de l'action	But de l'action	Maître d'œuvre	Partenaires	Date de finalisation	Estimation des coûts	Financement envisageable
27		Brochure "Gewässer und Landwirtschaft"	Information sur les impacts du bétail sur les cours d'eau. Comment y remédier?	Informers les agriculteurs sur les impacts du bétail sur l'eau.	Partenariat de cours d'eau Syr	Parc Naturel de la Haute Fagne	2012	13.000,-€	Interreg IV Contrat de rivière OUR, Partenariat de cours d'eau Syr
28		Renaturation Mensdorf	Quel est l'impact du projet de renaturation Mensdorf (accès libre du bétail au cours d'eau) sur l'apport en sédiments dans la Syre? Utilisation d'une sonde.	Déterminer l'impact du projet de renaturation Mensdorf sur la Syre.	Partenariat de cours d'eau Syr	natur&emwelt	2014 - 2015	5.000,-€/action	Partenariat de cours d'eau Syr, MDDI
29	3.3 Réduction de l'utilisation de pesticides	Utilisation de pesticides en agriculture	Information et sensibilisation des agriculteurs sur les dispositifs et pratiques permettant de diminuer l'utilisation de pesticides en agriculture - éventuellement colloque.	Réduire l'utilisation des pesticides en agriculture.	Partenariat de cours d'eau Syr	Chambre d'agriculture, ASTA, Biobauern	2013 - 2014	6.000,-€	Partenariat de cours d'eau Syr, ASTA
30	3.4 Identification des sources de pollution diffuses en vue de leur élimination	Retracer les principales sources de pollution diffuses	Interpréter les analyses d'eau afin de déterminer les principales sources de pollution des cours d'eau.	Déterminer les principales sources de pollution.	Partenariat de cours d'eau Syr	AGE	2013 - 2014	1.500,- €/projet	Partenariat de cours d'eau Syr
31	3.5 Soutien des mesures agro-environnementales susceptibles de contribuer à atteindre les objectifs de la Charte	Mesures agro-environnementales	Séances d'information: sur les mesures agro-environnementales existantes.	Promouvoir des pratiques agricoles innovantes et respectueuses à l'environnement.	ASTA	Partenariat de cours d'eau Syr	2014	1.000,-€/séance	ASTA, Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural



3. Agriculture

	Sous-Thème	Intitulé	Description de l'action	But de l'action	Maître d'œuvre	Partenaires	Date de finalisation	Estimation des coûts	Financement envisageable
32		Projet pilote: entre Berbourg et Manternach	Le cours d'eau "Wuelbertsbaach" subit ici un grand nombre d'impacts: accès libre du bétail à l'eau, des problèmes d'érosion, absence d'un cordon rivulaire... L'hydromorphologie n'est que médiocre.	Révalorisation hydromorphologique de la Wuelbertsbaach entre Berbourg et Manternach.	Partenariat de cours d'eau Syr	Chambre d'agriculture, ASTA (serv. Agri-environnement, serv. régional)	2013 - 2014	Environ 20.000,- €	Fonds de l'eau ou AGE
33	3.6 Recours intensifié à des contrats de biodiversité	Contrats de biodiversité	Déterminer les biotopes concernés par l'article 17: contacter les agriculteurs pour les sensibiliser aux contrats de biodiversité.	Extensification de l'utilisation des surfaces agricoles.	Partenariat de cours d'eau Syr	SIAS, Administration de la Nature et des Forêts	En continu	10.000,- €	Administration de la Nature et des Forêts, ASTA
34	3.7 Intensification de l'échange des points de vue avec les agriculteurs	Echange entre les agriculteurs	Permettre l'échange entre les agriculteurs: contraintes et solutions pour améliorer la bonne qualité des eaux.	Permettre l'échange entre les agriculteurs.	Partenariat de cours d'eau Syr	Chambre d'agriculture, ASTA, AGE	En continu	1.500,-€/séance	Chambre d'agriculture, ASTA, AGE
35	3.8 Promotion de l'agriculture biologique	Produits locaux	Marché des produits régionaux.	Promouvoir les produits locaux.	Centre de produits du terroir luxembourgeois	Partenariat de cours d'eau Syr, ASTA (serv. agricul. bio.)	En continu		Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Ministère du Travail et de l'Emploi



Thème 4

Collectivités et ménages

L'utilisation durable de l'eau est inévitable pour préserver nos ressources en eau. Comment responsabiliser les communes et les personnes privées? Quelles sont les actions à réaliser ?

Il faut remettre en question nos vieilles habitudes et opter éventuellement pour des alternatives. « Mieux vaut prévenir que guérir » - mieux vaut ne pas polluer que de chercher à réparer les effets de la pollution.

Le thème 4 met un accent sur l'usage de pesticides. Dans cette partie, nous ne visons pas l'utilisation de biocides par les agriculteurs mais son abus par les communes et ménages privés.



Lignes directrices

Sous thème 4.1 : responsabilisation des communes et des personnes privées quant à l'utilisation durable de l'eau

Sous thème 4.2 : diminution substantielle de l'utilisation de biocides par les communes et les particuliers

Sous thème 4.3 : promotion de la substitution des eaux pluviales à l'eau potable pour l'usage à des fins autres que la consommation humaine

Sous thème 4.4 : promotion de l'utilisation des produits de nettoyage biologiques / écologiques

4. Collectivités et ménages

	Sous-Thème	Intitulé	Description de l'action	But de l'action	Maître d'œuvre	Partenaires	Date de finalisation	Estimation des coûts	Financement envisageable
36	4.1 Responsabilisation des communes et des personnes privées quant à l'utilisation durable de l'eau	Relevé des actions de responsabilisation quant à l'utilisation durable de l'eau	Différentes actions quant à l'utilisation durable de l'eau sont réalisées. Faire un relevé de ces actions.	Utilisation durable de l'eau.	Partenariat de cours d'eau Syr	Communes	2013-2014	1.500,- €	Partenariat de cours d'eau Syr
37		L'égout n'est pas une poubelle	Sensibiliser les personnes privées à ne pas jeter les ordures dans les toilettes: dépliants réalisés dans le cadre du projet "Aquafil".	Préserver nos ressources en eau en adaptant un comportement correct quant à la gestion de nos déchets.	Partenariat de cours d'eau Syr	SIDEST, communes	2014 - 2015	2.500,- €	SIDEST, Partenariat de cours d'eau Syr
38		Réglementation luxembourgeoise relative à l'utilisation des biocides	L'Union européenne établit un cadre réglementaire relatif à la mise sur le marché des produits biocides. Chaque pays a pourtant sa législation nationale pouvant limiter ou interdire l'utilisation de biocides.	Adapter la réglementation luxembourgeoise concernant l'utilisation de biocides aux contraintes européennes.		ASTA (serv. protection des végétaux)	2013		
39	4.2 Diminution substantielle de l'utilisation de biocides par les communes et les particuliers	Action "Sans Pesticides"	Participation à l'action "Sans Pesticides".	Diminution de l'utilisation de biocides par les communes et des particuliers.	Partenariat de cours d'eau Syr, SuperDrecks-Këscht		En continu	2.200,- €	Partenariat de cours d'eau Syr
40		Exploitation des terrains communaux	La commune de Betzdorf entretient depuis plusieurs années les espaces publics sans avoir recours aux pesticides. Est-il possible d'inclure également les terrains communaux de la zone verte dans ce type de gestion?	Gestion des terrains communaux sans avoir recours aux pesticides.	Commune de Betzdorf		En continu	Frais courants	Commune de Betzdorf

4. Collectivités et ménages

	Sous-Thème	Intitulé	Description de l'action	But de l'action	Maître d'œuvre	Partenaires	Date de finalisation	Estimation des coûts	Financement envisageable
41	4.3 Promotion de la substitution des eaux pluviales à l'eau potable pour l'usage à des fins autres que la consommation humaine	Utilisation des eaux pluviales	Intégration de cette recommandation dans les PAG.	Promouvoir l'utilisation des eaux pluviales.	Communes	Bureau d'études	En continu		Partenariat de cours d'eau Syr
42	4.4 Promotion de l'utilisation des produits de nettoyage biologiques / écologiques	Ateliers sur l'utilisation de produits de nettoyage biologiques/écologiques	Des ateliers sur la promotion de l'utilisation des produits de nettoyage biologiques / écologiques pourront être organisés pour les personnes privées.	Diminuer la pollution des eaux usées.	SuperDrecks-Këscht	Partenariat de cours d'eau Syr	En continu	600,- €/atelier	SuperDrecks-Këscht, Partenariat de cours d'eau Syr
43		« Trucs, astuces et remèdes de grand-mère »	Réaliser une brochure sur les « trucs, astuces et remèdes de grand-mère ». Cette brochure donne des conseils pratiques pour diminuer le recours aux produits de nettoyage agressifs.	Diminuer l'utilisation de produits de nettoyage agressifs.	Partenariat de cours d'eau Syr	SuperDrecks-Këscht, autres partenariats de cours d'eau	2014-2015	2.000,- €	SuperDrecks-Këscht, Partenariat de cours d'eau Syr



Thème 5

Zones protégées

Les milieux humides (sources d'eau potable, rose-lières, prairies humides,...) constituent des habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales. Ils remplissent ainsi des fonctions importantes mais sont menacés par toute une série d'interventions (drainage, rectification,...). Il est important de veiller à la bonne gestion de ce patrimoine naturel afin de permettre sa sauvegarde.

La protection de nos sources d'eau potable devrait par exemple permettre de sauvegarder la santé publique. Les sources doivent être protégées contre les contaminations et la surutilisation.

Lignes directrices

Sous thème 5.1 : définition et délimitation des zones de protection des sources d'eau potable

Sous thème 5.2 : protection des sources d'eau potable contre la pollution notamment par les nitrates

Sous thème 5.3 : dépollution des sources d'eau potable

Sous thème 5.4 : protection des écosystèmes dépendants de l'eau

Sous thème 5.5 : création de nouveaux biotopes aquatiques ou dépendants de l'eau

5. Zones protégées

	Sous-Thème	Intitulé	Description de l'action	But de l'action	Maître d'œuvre	Partenaires	Date de finalisation	Estimation des coûts	Financement envisageable
44	5.1 Définition et délimitation des zones de protection des sources d'eau potable	Zones de protection des sources d'eau	Les zones de protection des sources d'eau potable doivent être délimitées: prendre contact avec les communes, quel est leur état d'avancement.	Protéger les sources d'eau potable.	Communes de Sandweiler, Betzdorf, Schuttrange, Weiler-la-Tour, Contern, Bech, Niederanven.	Partenariat de cours d'eau Syr	2013 - 2014	500,- €	Partenariat de cours d'eau Syr
45		Informier le public quant aux zones de protection des sources d'eau	Afin d'éviter tout incident sur la qualité de l'eau souterraine, une information des ménages privés est nécessaire.	Information des ménages publics sur les zones de protection.	Communes de Sandweiler, Betzdorf, Schuttrange, Weiler-la-Tour, Contern, Bech, Niederanven	Partenariat de cours d'eau Syr, bureau d'étude	En continu	Dépend de l'action retenue	Communes, AGE
46	5.2 Protection des sources d'eau potable contre la pollution notamment par les nitrates	Protection des sources non captées	Souvent les sources d'eau non captées sont soumises à des pressions dues à l'utilisation des terres avoisinantes. Des mesures comme par exemple extensification des terrains peuvent avoir des effets bénéfiques sur l'ensemble du cours d'eau.	Mesures de protection des sources non captées.	ASTA, Administration de la Nature et des Forêts, AGE, propriétaires		En continu	5.000,- €/action	ASTA, Administration de la Nature et des Forêts
47	5.3 Dépollution des sources d'eau potable	Protection des sources d'eau potable	Déterminer les sources d'eau potable présentant le plus de problèmes qualitatifs afin de mettre en place des mesures de protection adaptées.	Déterminer les sources d'eau potable posant le plus de problèmes.	Communes de Sandweiler, Betzdorf, Schuttrange, Weiler-la-Tour, Contern, Bech, Niederanven.	Partenariat de cours d'eau Syr, Chambre d'agriculture	En continu		Communes de Sandweiler, Betzdorf, Schuttrange, Weiler-la-Tour, Contern, Bech, Niederanven
48	5.4 Protection des écosystèmes dépendants de l'eau	Protection des écosystèmes dépendants de l'eau	Souvent les écosystèmes dépendants de l'eau sont soumis à des pressions dues à l'utilisation des terres avoisinantes. Des mesures comme par exemple d'extensification des terrains peuvent avoir des effets bénéfiques sur l'ensemble du cours d'eau.	Mesures de protections des écosystèmes dépendants de l'eau.	SIAS, natur&ëmwelt	Administration de la Nature et des Forêts, ASTA (serv. Agri-environnement)	En continu	Clôture: 40,- €/m (livraison, matériel et pose)	MDDI, SIAS
49	5.5 Création de nouveaux biotopes aquatiques ou dépendants de l'eau	Création et restauration de biotopes aquatiques	Le projet prévoit la création de plusieurs mares dans le bassin de la Syre - espaces de vie et frayères pour nombreux insectes et amphibiens.	Création et restauration de biotopes aquatiques.	SIAS, natur&ëmwelt	Administration de la Nature et des Forêts	En continu	5.000,- €/mare (plan, autorisation et travaux)	MDDI, SIAS

Thème 6

Prélèvements, crues et étiage des cours d'eau

Tout prélèvement d'eau dans les eaux de surface et/ou souterraines doit être soumis à une autorisation. L'inventaire le long des cours d'eau a mis en évidence une série de prélèvements d'eau à usage domestique ou non domestique.

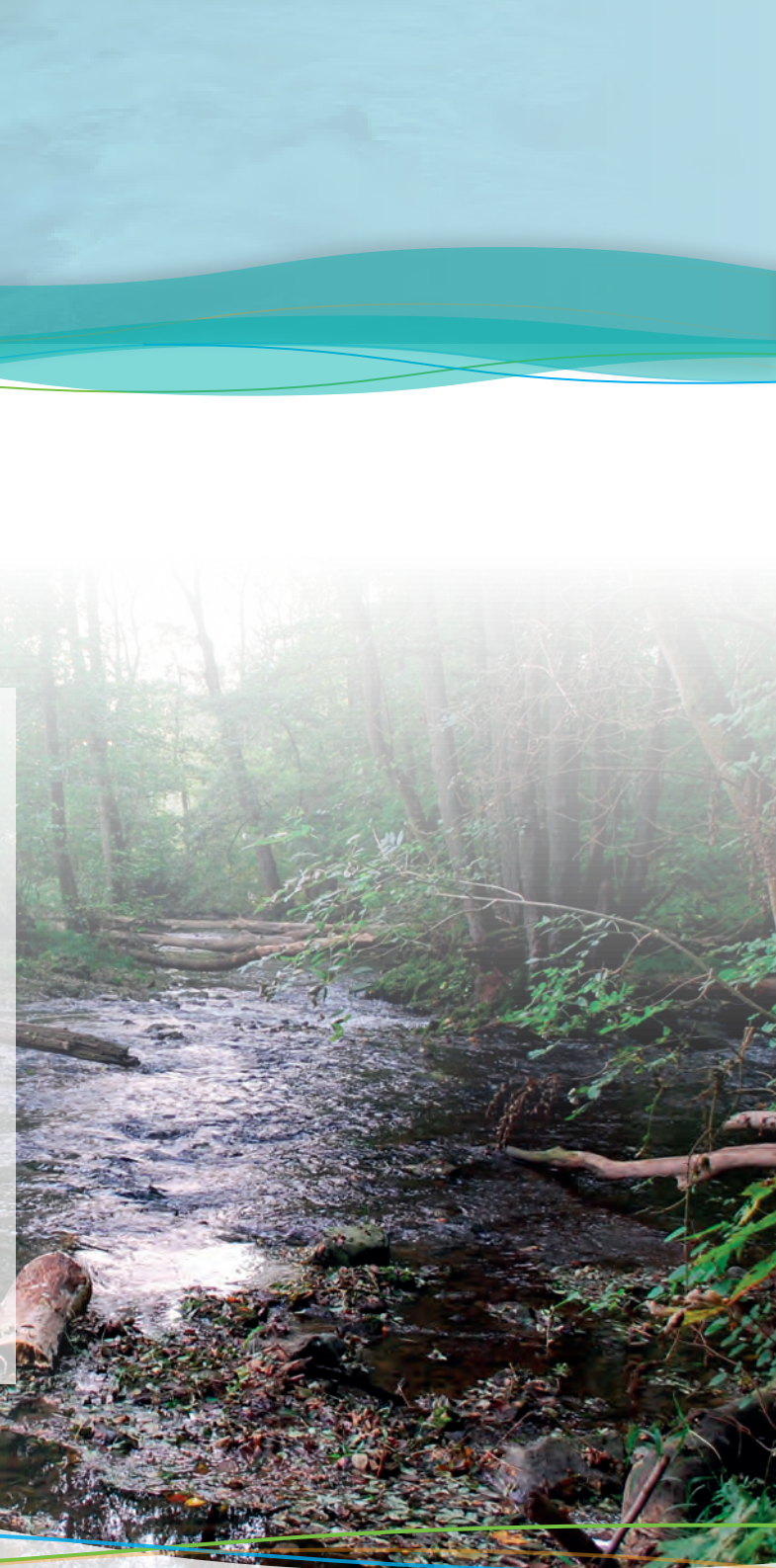
Une cause première des crues est d'abord la pluviométrie. Mais son impact en termes d'inondations dépend également de l'aménagement du territoire et de l'occupation des sols. Les inondations ne constituent pas un problème préoccupant dans le bassin versant de la Syre ; seuls quelques endroits localisés posent problèmes.

Lignes directrices

Sous thème 6.1 : réglementation et surveillance des prélèvements d'eau de surface et d'eau souterraine

Sous thème 6.2 : protection quantitative de la ressource d'eau potable

Sous thème 6.3 : protection contre les inondations par l'extensification des plaines alluviales





6. Prélèvements, crues et étiage des cours d'eau

	Sous-Thème	Intitulé	Description de l'action	But de l'action	Maître d'œuvre	Partenaires	Date de finalisation	Estimation des coûts	Financement envisageable
50	6.1 Règlementation et surveillance des prélèvements d'eau de surface et d'eau souterraine	Autorisation pour le prélèvement d'eau	Tout prélèvement d'eau de surface et/ou souterraine doit être soumis à l'autorisation par le ministre. Grâce à l'inventaire des "points noirs" quelques problèmes ont été mis en évidence. Transmettre ces informations à l'AGE.	Eviter le prélèvement d'eau de surface et/ ou souterraine.	Partenariat de cours d'eau Syr	Communes, AGE	En continu	Frais courants	Partenariat de cours d'eau Syr
51	6.2 Protection quantitative de la ressource d' eau potable	Protection quantitative des sources d'eau potable	Surveillance du débit des sources.	Protection quantitative des sources d'eau potable.	Communes		En continu	Frais courants	Communes
52	6.3 Protection contre les inondations par l'extensification des plaines alluviales	Eviter l'inondation de la Milbecher Baach	Inondation régulière à cause du débordement de la Milbecher Baach. Quels sont les droits d'eau?	Renaturation de la Syre.	Commune de Contern, AGE, partenariat de cours d'eau Syr		2015-2016	Dépend de l'ampleur des travaux retenus	Mesure de compensation de la zone industrielle



Thème 7

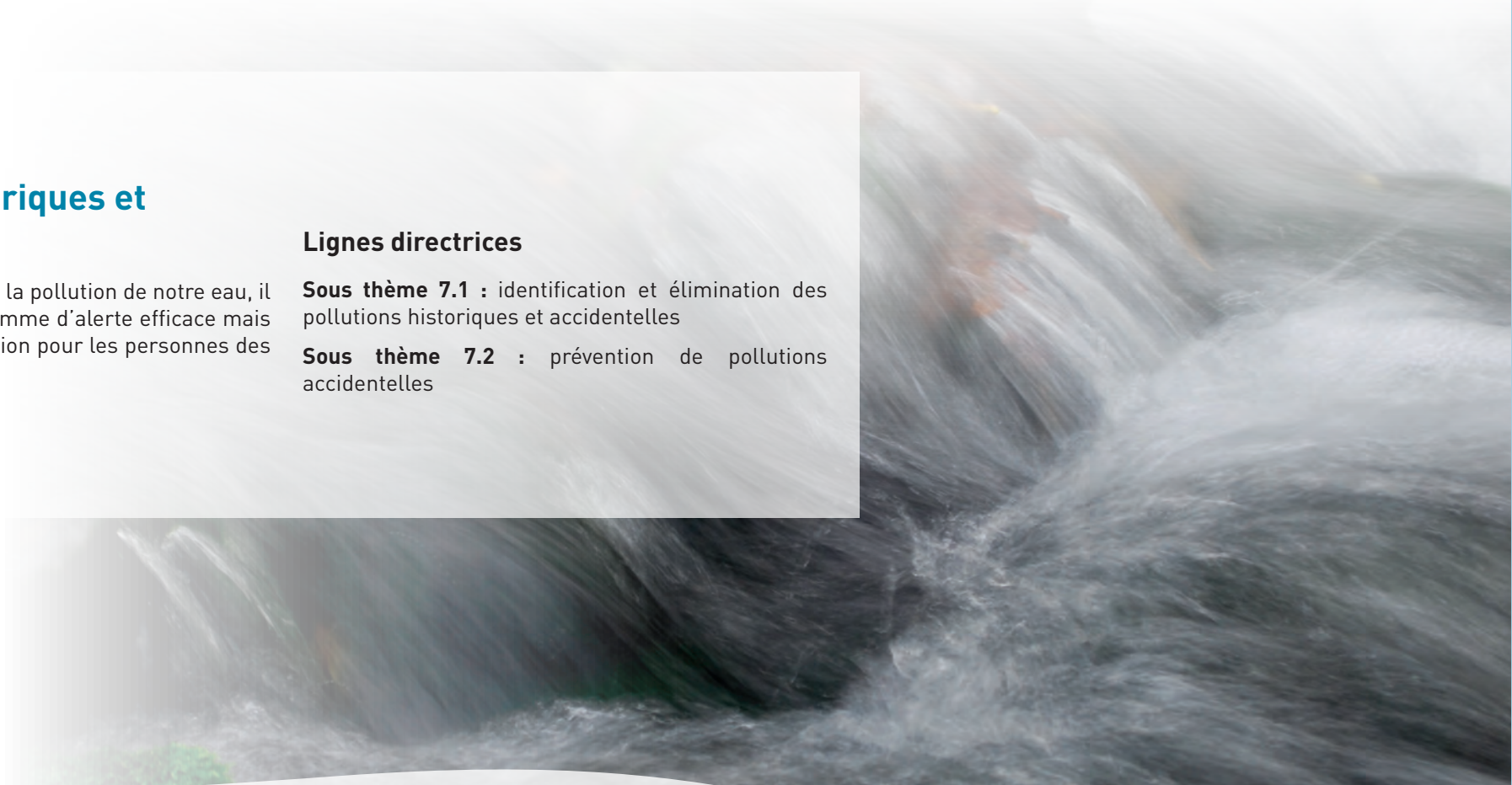
Pollutions historiques et accidentelles

Afin d'éviter au maximum la pollution de notre eau, il faut disposer d'un programme d'alerte efficace mais aussi d'une bonne formation pour les personnes des centres d'intervention.

Lignes directrices

Sous thème 7.1 : identification et élimination des pollutions historiques et accidentelles

Sous thème 7.2 : prévention de pollutions accidentelles





7. Pollutions historiques et accidentelles

	Sous-Thème	Intitulé	Description de l'action	But de l'action	Maître d'œuvre	Partenaires	Date de finalisation	Estimation des coûts	Financement envisageable
53	7.1 Identification et élimination des pollutions historiques et accidentelles	Programme d'alerte	Les services de l'Eau de la Ville de Luxembourg disposent d'un programme d'alerte en cas de pollution. Envisager une formation pour les services techniques des autres communes. Le Partenariat de cours d'eau va adresser une demande au bourgmestre de la Ville de Luxembourg.	Se préparer aux pollutions accidentelles.	Ville de Luxembourg	Partenariat de cours d'eau Syr	2013 - 2014	600,- €	Ville de Luxembourg, Partenariat de cours d'Eau
54	7.2 Prévention de pollutions accidentelles	Formation des pompiers	Il est important d'utiliser le produit adéquat lors d'un accident ! Imposer la formation "pollution des eaux" aux pompiers afin d'éviter des pollutions inutiles.	Eviter les pollutions inutiles.	Partenariat de cours d'eau Syr	Communes, pompiers	2013 - 2014	1.000,- €	FLAWS MS

Thème 8

Hydromorphologie

Un paramètre de l'état écologique des cours d'eau est leur structure hydromorphologique. Son évaluation repose par exemple sur la capacité de développement du cours d'eau.

Dans le bassin versant de la Syre, des phénomènes d'érosion au niveau des berges et du lit se développent tant sur la Syre que sur ses affluents. Ces phénomènes sont accentués par l'accès du bétail aux cours d'eau.

De nombreux aménagements des cours d'eau (dragage, canalisation, rectification,...) ont été réalisés et modifient de façon durable les composantes physiques des cours d'eau. Une action pour remédier aux impacts négatifs de ces phénomènes d'érosion et de ces aménagements est par exemple la renaturation des cours d'eau.

La continuité écologique des cours d'eau est souvent perturbée par des entraves à la migration.

Lignes directrices

Sous thème 8.1 : réalisation de projets de renaturation des cours d'eau

Sous thème 8.2 : mise en œuvre de mesures aptes à endiguer l'érosion en profondeur des cours d'eau et à en redresser les effets

Sous thème 8.3 : amélioration de la structure morphologique naturelle des cours d'eau

Sous thème 8.4 : élimination des entraves à la libre circulation de la faune aquatique

8. Hydromorphologie

	Sous-Thème	Intitulé	Description de l'action	But de l'action	Maître d'œuvre	Partenaires	Date de finalisation	Estimation des coûts	Financement envisageable
55	8.1 Réalisation de projets de renaturation des cours d'eau	Renaturation de la Syre entre Syren et Brichermillen	Redonner un profil normal à la Syre (érosion en profondeur, parcours rectifié,...).	Renaturation de la Syre.	AGE	Commune de Weiler-la-Tour, Partenariat de cours d'eau	2014 - 2015	Dépend de l'ampleur des travaux retenus	Fonds de l'eau
56		Renaturation de la Syre entre Betzdorf et Wecker	Redonner un profil normal à la Syre (érosion en profondeur, parcours rectifié,...).	Renaturation de la Syre.	AGE	Communes de Biwer et Betzdorf, Partenariat de cours d'eau	2015 - 2016	Dépend de l'ampleur des travaux retenus	Fonds de l'eau
57		Renaturation de la Boudler- / Beidlerbaach	Redonner un profil naturel au cours d'eau, res-sortir de la canalisation,...	Renaturation de la Boudler-/Beidlerbaach.	AGE	Commune de Biwer, Partenariat de cours d'eau	2015 - 2016	Dépend de l'ampleur des travaux retenus	Fonds de l'eau
58		Renaturation de la Syre dans la commune de Contern	Une renaturation a été retenue comme mesure de compensation pour un déboisement. Aucune mesure n'a été entreprise! Où en est-on? Question parlementaire?	Renaturation de la Syre comme mesure de compensation.	Partenariat de cours d'eau	Commune de Contern	2015 - 2016	Dépend de l'ampleur des travaux retenus	Mesure de compensation
59		Mesures de renaturation ou autres projets de protection des eaux	Informers les communes et les bureaux d'études que les mesures de renaturation ou autres projets de protection des eaux peuvent aussi être des mesures de compensation. Le partenariat de cours d'eau pourra conseiller les communes.	Mesures de protection des cours d'eau comme mesure de compensation.	Partenariat de cours d'eau Syr		2013 - 2014	Frais courants	Partenariat de cours d'eau Syr
60		Renaturation de la Syre près de la Olinger Millen	Redonner un profil plus normal à la Syre.	Renaturation de la Syre.	Commune de Betzdorf	partenaires du projet Syr, AGE	2014 - 2015	Dépend de l'ampleur des travaux retenus	Fonds de l'eau

8. Hydromorphologie

	Sous-Thème	Intitulé	Description de l'action	But de l'action	Maître d'œuvre	Partenaires	Date de finalisation	Estimation des coûts	Financement envisageable
61	8.2 Mise en œuvre de mesures aptes à endiguer l'érosion en profondeur des cours d'eau et à en redresser les effets	Endiguer l'érosion en profondeur	Installation de déflecteurs.	Remédier à l'érosion en profondeur.	Partenariat de cours d'Eau	AGE	2014 - 2015	500,-€	Fonds de l'eau
62	8.3 Amélioration de la structure morphologique naturelle des cours d'eau	Structure morphologique de la Biwerbaach	Améliorer la structure morphologique de la Biwerbaach dans les environs de Biwer en diminuant ses travaux de curage.	Améliorer la structure morphologique de la Biwerbaach.	Commune de Biwer	Partenariat de cours d'eau, AGE	2015 - 2016	Dépend de l'ampleur des travaux retenus	Fonds de l'eau
63	8.4 Elimination des entraves à la libre circulation de la faune aquatique	Enlever l'entrave à la migration de la Wuelbertsbaach - près de la station d'épuration Manternach	En aval du pont routier, la Wuelbertsbaach forme une chute. La hauteur de cette chute, le débit de l'eau et le fond du cours d'eau forment une entrave à la migration d'une partie de la faune aquatique.	Restaurer la continuité écologique du cours d'eau.	AGE	Partenariat de cours d'eau Syr	2014 - 2015	Dépend de l'ampleur des travaux retenus	AGE
64		Enlever l'entrave à la migration Technofibre	Passé à poissons près de Technofibres.	Restaurer la continuité écologique du cours d'eau.	AGE				AGE
65		Enlever l'entrave à la migration Fausermillen	Fausermillen: hauteur de chute de 1 m.	Restaurer la continuité écologique du cours d'eau.	AGE		2014 - 2015	Dépend de la variante retenue, une variante 117.000,- €	AGE
66		Enlever l'entrave à la migration Fielsmillen	Fielsmillen: hauteur de chute de 1 à 2 m.	Restaurer la continuité écologique du cours d'eau.	AGE		2014 - 2015	Dépend de la variante retenue, une variante 128.000,- €	AGE



8. Hydromorphologie

	Sous-Thème	Intitulé	Description de l'action	But de l'action	Maître d'œuvre	Partenaires	Date de finalisation	Estimation des coûts	Financement envisageable
67		Enlever l'entrave à la migration Cité Syrdall	Cité Syrdall: hauteur de chute sup. à 2m.	Restaurer la continuité écologique du cours d'eau.	AGE		2014 - 2015	Dépend de la variante retenue, une variante 148.000,- €	AGE
68		Enlever l'entrave à la migration Weckermillen	Weckermillen: hauteur de chute sup. à 2m.	Restaurer la continuité écologique du cours d'eau.	AGE		2015 - 2016	Dépend de la variante retenue, une variante 158.000,- €	AGE
69		Enlever l'entrave à la migration Betzdermillen	Betzdermillen: hauteur de chute jusqu'à 1 m.	Restaurer la continuité écologique du cours d'eau.	AGE		2015 - 2016	Dépend de la variante retenue, une variante 18.000,- €	AGE





Thème 9

Protection des espèces

Les milieux humides, cours d'eau et étangs sont des véritables réservoirs de vie pour de nombreuses espèces animales et végétales. Afin de protéger ces espèces, une série d'actions d'entretien et, dans certains cas, de restauration de leurs habitats doivent être mises en oeuvre.

Les néophytes sont des plantes envahissantes, introduites accidentellement ou intentionnellement dans l'environnement naturel. Elles se répandent rapidement au détriment de nombreuses espèces indigènes. Afin de garantir le maintien de la biodiversité des berges, la lutte contre les néophytes est inévitable.

Lignes directrices

Sous thème 9.1 : amélioration de l'habitat naturel de la faune aquatique

Sous thème 9.2 : protection des espèces aquatiques et amphibiens menacés

Sous thème 9.3 : endiguement et élimination des espèces invasives



9. Protection des espèces

	Sous-Thème	Intitulé	Description de l'action	But de l'action	Maître d'œuvre	Partenaires	Date de finalisation	Estimation des coûts	Financement envisageable
70	9.1 Amélioration de l'habitat naturel de la faune aquatique	Amélioration de l'habitat piscicole	Les locataires des droits de pêches et les pêcheurs donneront leurs propositions pour améliorer l'habitat piscicole.	Formuler un guide pratique pour l'amélioration de l'habitat piscicole.	FLPS	Partenariat de cours d'eau Syr	2014	1.000,- €	FLPS
71	9.2 Protection des espèces aquatiques et amphibiens menacés	PCB dans les poissons	Diffuser les résultats de l'étude des PCB dans les poissons.	Evaluer l'importance de la problématique des PCB.	AGE	CRTE	2014		AGE
72	9.3 Endiguement et élimination des espèces invasives	Lutte contre les néophytes	Geocaching avec lutte contre les neophytes.	Maintien de la biodiversité des berges et lutte contre la balsamine de l'Himalaya.	Partenariat de cours d'eau Syr	Letzebuenger Scouten	En continu	2.000,-€/an	projet Fit by Nature

Thème 10

Sensibilisation et échange d'information

Le volet « information et sensibilisation » est privilégié par les contrats de rivière. Il consiste à informer et sensibiliser le grand public, les agriculteurs, les jeunes, les gestionnaires de l'eau, etc. aux différents aspects de l'eau. Pourquoi et comment protéger l'eau ?

Afin de sensibiliser et d'informer un maximum de personnes, le projet prévoit des activités pédagogiques, des conférences, des groupes de travail, des articles, des dépliants, des brochures, etc.





Lignes directrices

Sous thème 10.1 : amélioration de l'information sur la qualité des sources d'eau

Sous thème 10.2 : sensibilisation à l'importance d'une eau potable de bonne qualité et en quantité suffisante

Sous thème 10.3 : actions de sensibilisation des enfants et des jeunes (écoles)

Sous thème 10.4 : amélioration de l'information sur la qualité chimique et biologique des cours d'eau

Sous thème 10.5 : sensibilisation des groupements d'intérêt et des professionnels à l'importance de la préservation des ressources aquatiques

Sous thème 10.6 : information sur les produits aquatoxiques

Sous thème 10.7 : sensibilisation des jardiniers particuliers aux dangers potentiels des biocides

Sous thème 10.8 : sensibilisation à la nécessité d'une épuration appropriée de toutes les eaux résiduaires

Sous thème 10.9 : valorisation du patrimoine culturel lié à l'eau

Sous thème 10.10 : informations diverses

10. Sensibilisation et échange d'information

	Sous-Thème	Intitulé	Description de l'action	But de l'action	Maître d'œuvre	Partenaires	Date de finalisation	Estimation des coûts	Financement envisageable
73	10.1 Amélioration de l'information sur la qualité des sources d'eau	Sensibilisation à la qualité des sources d'eau potable	Organisation d'excursions avec visite des sources d'eau potable...	Sensibilisation à la qualité des sources d'eau potable.	Partenariat de cours d'eau Syr	Communes, forestiers, VDL	En continu	2.000,- €/action	Communes, Partenariat de cours d'eau
74	10.2 Sensibilisation à l'importance d'une eau potable de bonne qualité et en quantité suffisante	Tenqy	Informers sur l'importance de l'eau potable en utilisant des fontaines d'eau de distribution - style Tenqy. Or, ce système s'est avéré très cher! Autre méthode la fontaine de la Ville de Luxembourg.	Informers sur l'importance de l'eau potable.	Communes intéressées	Partenariat de cours d'eau	En continu	8.000 à 12.000,- €/distributeur	Communes intéressées
75		Sensibilisation à l'importance de l'eau potable des communes	Visite didactique sur l'origine de notre eau potable.	Donner des conseils - approche sensibilisation.	VDL	Partenariat de cours d'eau	octobre 2012	600,- €	Partenariat de cours d'eau Syr
76	10.3 Actions de sensibilisation des enfants et des jeunes (écoles)	Dossier pédagogique	Rédiger un dossier pédagogique à destination des écoles et jeunes de la région.	Sensibiliser les jeunes à l'importance de l'eau.	Partenariat de cours d'eau Syr	natur&emwelt	En continu	8.800,- €	Partenariat de cours d'eau Syr
77		Sentier didactique SIAS à Uebersyren	Remise en état des différents postes du sentier didactique SIAS à Uebersyren.	Sensibiliser les jeunes à l'importance de l'eau.	SIAS	SIDEST / commune	2013 - 2014	10.000,- €	SIAS
78		Implication du Wiewesch Haus de Manternach	Organisation de différentes actions de sensibilisation.	Sensibiliser les jeunes à l'importance de l'eau.	Administration de la nature et des forêts		En continu	2.000,- €/an	Administration de la nature et des forêts
79		Informations diverses sur le sujet de l'eau	Nouveau jeu sur l'eau de la SuperDrecksKëscht.	Information et sensibilisation du public.	SuperDrecks-Këscht	Partenariat de cours d'eau Syr	En continu	Frais courants	SuperDrecks-Këscht



10. Sensibilisation et échange d'information

	Sous-Thème	Intitulé	Description de l'action	But de l'action	Maître d'œuvre	Partenaires	Date de finalisation	Estimation des coûts	Financement envisageable
80	10.4 Amélioration de l'information sur la qualité chimique et biologique des cours d'eau	Informers sur la qualité chimique des cours d'eau	Evolution de la qualité chimique des cours d'eau sur le site internet du partenariat de cours d'eau.	Information sur la qualité de l'eau.	Partenariat de cours d'eau Syr	AGE	2014-2015	3.000,- €	Partenariat de cours d'eau Syr
81	10.5 Sensibilisation des groupements d'intérêt et des professionnels à l'importance de la préservation des ressources aquatiques	Journée mondiale de l'Eau	Organisation de plusieurs actions d'information et de sensibilisation relatives à l'eau. Les weekends avant et après le 22 mars.	Information et sensibilisation du grand public quant à l'importance de l'eau.	Partenariat de cours d'eau Syr	Partenaires du projet	En continu	10.000,- €	Partenariat de cours d'eau Syr
82		Journée des "Partenariats de cours d'Eau"	Cette manifestation aura comme but principal l'échange d'informations, la promotion et la présentation des projets	Échange entre partenariat de cours d'eau.	Partenariats de cours d'eau	AGE	En continu	5.000,- €/an	Partenariat de cours d'eau Syr
83	10.6 Information sur les produits aquatoxiques	Danger des produits aquatoxiques	Rédiger des dépliants avec des informations sur les produits aquatoxiques. Ces dépliants seront distribués dans les centres de collecte de la région (tous les six mois). Publication dans le bulletin communal.	Diminuer la vente des produits aquatoxiques; améliorer la bonne gestion des déchets.	SuperDrecks-Këscht	Partenariat de cours d'eau Syr, ASTA (serv. protection des végétaux)	Fin avril 2013	500,- €	SuperDrecks-Këscht
84	10.7 Sensibilisation des jardiniers particuliers aux dangers potentiels des biocides	Danger potentiel des biocides utilisés dans nos jardins	Donner aux gens des recommandations quant à l'utilisation des produits (commerçants).	Information des jardiniers particuliers quant aux dangers des biocides.	Gaart an Heem, natur&ëmwelt	ASTA (serv. protection des végétaux & serv. horticulture)	En continu		natur&ëmwelt

10. Sensibilisation et échange d'information

	Sous-Thème	Intitulé	Description de l'action	But de l'action	Maître d'œuvre	Partenaires	Date de finalisation	Estimation des coûts	Financement envisageable
85	10.8 Sensibilisation à la nécessité d'une épuration appropriée de toutes les eaux résiduaires	L'égout n'est pas une poubelle	Via Gemengebuet.	Informers les ménages privés sur l'importance de l'épuration.	Partenariat de cours d'eau Syr	Communes	2015 - 2016	350,- €	Partenariat de cours d'eau Syr
86	10.9 Valorisation du patrimoine culturel lié à l'eau	Patrimoine culturel	Nettoyage et mise en valeur du patrimoine culturel.		Communes de Mertert, Manternach		En continu	Frais courants	Communes concernées
87	10.10 Informations diverses	Carte du bassin versant	Faire une carte des sentiers de promenade de la région.	Valorisation du bassin versant de la Syre.	Partenariat de cours d'eau Syr	Communes	2013 - 2014	8.000,- €	Partenariat de cours d'eau Syr
88		Préparation d'actions de sensibilisation et de mesures	Concertation entre les partenariats de cours d'eau.	Echange d'information.	Partenariats de cours d'eau		En continu	600,- €/an	Partenariat de cours d'eau Syr
89		Informations diverses sur le sujet de l'eau	Publications régulières dans les bulletins communaux.	Information et sensibilisation du public.	Partenariat de cours d'eau Syr	Communes	3x/an	400,- €/an	Partenariat de cours d'eau Syr
90		Informations diverses sur le sujet de l'eau	Actualisation du site internet et création d'une page facebook.	Information et sensibilisation du public.	Partenariat de cours d'eau Syr		En continu	600,- €/an	Partenariat de cours d'eau Syr
91		Waasserbuet	Information sur l'origine de l'eau potable de la commune.	Information et sensibilisation du public.	Partenariat de cours d'eau Syr	Communes	2013 - 2014	3.500,- €	Partenariat de cours d'eau Syr



4. Engagement des partenaires

« Les partenaires publics et privés ci-après signataires, s'engagent, chacun dans le domaine de leurs compétences, à atteindre les objectifs fixés dans ce programme d'actions à travers des actions pour lesquelles ils sont concernés et ce en fonction de leurs possibilités humaines, techniques et financières et dans le respect des principes généraux de la responsabilité civile et des règles de droit. »

Madame **Carole DIESCHBOURG**
Ministre de l'Environnement



Pour le Partenariat de cours d'eau
Monsieur **Edgard ARENDT**
Président du comité de rivière



Pour natur&emwelt
Fondation Hëllef fir d'Natur
Monsieur **Claude MEISCH**
Président





Pour la commune de Bech
Monsieur **Camille KOHN**
Bourgmestre

Pour la commune de Betzdorf
Monsieur **Edgard ARENDT**
Bourgmestre

Pour la commune de Biver
Monsieur **Nicolas SOISSON**
Bourgmestre

Pour la commune de Contern
Monsieur **Guy LORENT**
Bourgmestre

Pour la commune de Grevenmacher
Monsieur **Léon GLODEN**
Bourgmestre

Pour la commune de Junglinster
Madame **Francine COLLING-KAHN**
Bourgmestre

Pour la Ville de Luxembourg
Madame **Lydie POLFER**
Bourgmestre

p.o.

Pour la commune de Manternach
Monsieur **Henri FRANK**
Bourgmestre

Pour la commune de Merttert
Monsieur **Gust STEFANETTI**
Bourgmestre

Pour la commune de Niederanven
Monsieur **Raymond WEYDERT**
Bourgmestre



Pour la commune de Weiler-la-Tour
Madame **Cécile HEMMEN**
Bourgmestre



Pour l'Administration des Services
Techniques de l'Agriculture
Monsieur **Léon WIETOR**
Directeur



Pour la commune de Sandweiler
Monsieur **John BREUSKIN**
Bourgmestre



Pour l'Administration
de la gestion de l'eau
Monsieur **André WEIDENHAUPT**
Directeur



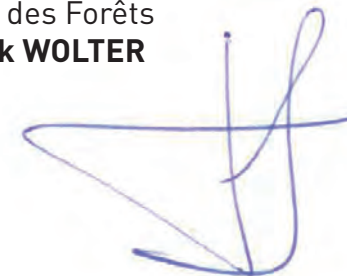
Pour le SIAS
Monsieur **John BREUSKIN**
Président



Pour la commune de Schuttrange
Monsieur **Nicolas WELSCH**
Bourgmestre



Pour l'Administration
de la Nature et des Forêts
Monsieur **Frank WOLTER**
Directeur



Pour le SIGRE
Monsieur **Marcel LAMY**
Président





Pour le SIDERE
Monsieur **Nicolas SOISSON**
Président

Pour le SIDERO
Monsieur **Alain WEINS**
Président

Pour le SIDEST
Monsieur **Raymond WEYDERT**
Président

Pour la chambre d'agriculture
Monsieur **Marco GAASCH**
Président

Pour la FLPS
Monsieur **Jos SCHEUER**
Président
p.o.

Pour la SuperDrecksKëscht
Monsieur **Thomas HOFFMANN**
responsable communication -
relations publiques

Pour le CRP Henri Tudor
Monsieur **Marc LEMMER**
Directeur

5. Liste des abréviations ou acronymes

AGE	Administration de la gestion de l'eau
ASTA	Administration des Services Techniques de l'Agriculture
FLPS	Fédération Luxembourgeoise des Pêcheurs Sportifs
MDDI	Ministère du Développement Durable et des Infrastructures
SIAS	Syndicat Intercommunal à vocation multiple
SIDERO	Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux résiduaires de l'Ouest
SIDEST	Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux résiduaires de l'Est
VDL	Ville de Luxembourg



